

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

les paginations est comme suit: p.177-192, 201-216.

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 2 St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 29 Mars 1871. No 24-25-26-27

Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance, Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. The Farmer's Journal, Jeudi.

Le Journal d'Agriculture paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

**

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison H. J. Doherty, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Poru) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier
St. Hyacinthe,
P. Q.

PROGRAMME DES OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BAGOT

ADOPTÉ PAR LE

BUREAU DES OFFICIERS ET DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le 25 Janvier 1871.

Le Comté est divisé en deux parties ainsi désignées :

" Division Numéro Un " et
" Division-Numéro Deux. "

La division numéro un comprend les paroisses de Ste. Rosalie, St. Simon, St. Hugués, St. Dominique et St. Pie.

La division numéro deux comprend les paroisses de St. Liboire, Ste. Hélène, St. Ephrem d'Upton, St. Théodore et St. André d'Acton.

Il y aura deux concours pour les fermes les mieux tenues, l'un d'après le programme du conseil d'agriculture modifié, l'autre suivant le programme ci-dessous adopté par les directeurs de cette société.

Il y aura de plus un concours pour les pièces de grains et de légumes et un parti de labour sujets aux règlements ci-dessous.

Les prix pour les fermes bien tenues d'après le programme adopté par le conseil d'agriculture modifié comme sus-dit, sont comme suit :

Division Numéro Un :
\$30, 25, 20, 15, 10.

Division Numéro Deux :
\$20 15, 10, 5,

Les prix pour les terres bien tenues d'après le programme adopté par les directeurs de la société sont comme suit :

Division No. Un.

1ère classe : \$20, 18, 16, 14, 12, 10, 8, 7, 6, 5.

2ème classe : \$16, 14, 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3.

Division No. Deux.

1ère classe : \$14, 12, 10, 8, 6.

2ème classe : \$10, 8, 6, 4.

Les prix pour les pièces de grains et de légumes sont comme suit :

Division No. Un :

3 arpents de blé,	\$4, 3, 2, 1,
3 do Orge	4, 3, 2, 1,
3 do Avoine,	3, 2, 1,
3 do Pois,	3, 2, 1,
3 do Seigle,	3, 2, 1,
3 do Sarrasin	3, 2, 1,
3 do Foin	3, 2, 1,
1 do Patates	3, 2, 1,
1 do Bled d'inde	3, 2, 1,
1 do Betteraves	4, 3, 2,
1 do Carottes	4, 3, 2,
1 do Tabac	3, 2,
Jardin	3, 2,

Division No. Deux.

2 arpents de blé	\$3, 2,
2 do Orge,	3, 2,
2 do Pois,	2, 1,
2 do Avoine,	2, 1,
2 do Seigle	2, 1,
2 do Sarrasin	2, 1,
2 do Foin	2, 1,
1 do Patates	2, 1,
1 do Bled d'inde	2, 1,
1 do Betteraves	3, 2,
1 do Carottes	3, 2,
1 do Tabac,	2, 1,
Jardin	2, 1,

Les prix pour le parti de labour sont comme suit :

1ère classe, \$12, 10, 8, 6, 4.

2ème classe, \$10, 8, 6, 4, 2.

Règlements pour le concours des fermes bien tenues d'après le programme adopté par le conseil d'agriculture.
1o Système de rotation de six à dix ans.

20 Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étales par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreront pas dans le système de rotation.

30 Clôtures en bon ordre.

40 Fossés et rigoles en bon ordre.

50 Point de roches et de mauvaises herbes dans les champs, les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

60 Etable, porcherie, laiterie, grange berge, cours, instruments aratoires, commodes, en bon ordre et améliorés.

70 Bétail proportionné à l'étendue de la ferme et bien tenu, au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail ;

80 Engrais bien préparés et bien conservés,

90 Pâturages succédant ordinairement dans la rotation aux prairies,

100 Une des soles, ou du moins la vingtième partie de la ferme en culture sera en légumes ou plantes sarclées, et cette partie devra changer chaque année.

110 Grande étendue de prairies ; paccages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture,

120 Chaque sole en bon état de production.

130 A chacune des onze premières conditions du programme, les juges alloueront, pour motive leur jugement, dix points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité des dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie. Quant à la douzième ils alloueront à chaque sole un nombre égal de points, de manière à former toujours quelque soit le mode d'assolement, le nombre de cinquante, et ils conserveront ou diminueront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

140 Dans la Division No un, ne pourront concourir que les terres d'au moins soixante arpents. Dans la Division No deux, que les terres d'au moins, vingt arpents en culture.

150 Dans tous les cas les concurrents devront cultiver au moins un demi arpent en légumes en sus des patates, sous peine d'être mis hors du concours.

160 Celui qui obtiendra le premier prix pour une terre bien tenue ne pourra plus concourir que dans une classe

supérieure ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés.

170 Chaque concurrent devra donner avis au Secrétaire Trésorier de son intention de concourir, avant le vingtième jour de juin prochain et payer une piastre pour droit d'entrée.

REGLEMENTS pour les fermes bien tenues d'après le programme adopté par le Bureau des Directeurs.

10 Tout concurrent devra être propriétaire de la ferme qu'il entrera au concours, ou au moins l'exploiter comme fermier, régisseur ou autrement par lui même ou par autrui, pourvu que ce soit sous sa direction immédiate.

20 Dans la Division No un, dans la première classe ne pourront concourir que les terres d'au moins 60 arpents, dans la deuxième classe que les terres n'ayant pas moins de vingt arpents ni plus de cinquante neuf arpents en culture.

30 Dans la division No deux, ne pourront concourir, dans la première classe, que les terres d'au moins quarante arpents en culture, dans la deuxième classe que les terres n'ayant pas moins de quinze arpents ni plus de trente neuf en culture.

40 Chaque concurrent donnera avis au Secrétaire de la Société de son intention de concourir et payera cinquante centins comme droit d'entrée, avant le vingtième jour de juin prochain.

50 Tout concurrent sera tenu de répondre aux questions que lui feront les juges, de laisser voir ses comptes de culture et généralement de fournir tous les renseignements demandés concernant son mode de culture.

60 Les juges feront un rapport motivé de leurs visites au Président ou au Secrétaire de la société.

70 Pour apprécier toutes les conditions d'une ferme bien tenue, les juges suivront les règles suivantes : comme il serait difficile de rendre justice aux concurrents sans examiner en détail les améliorations, les pâturages, les légumes, les prairies, le bétail, etc., afin d'attribuer à chacun sa part de mérite, avant de prononcer un jugement d'ensemble, il est fixé ci dessous un certain nombre de bons points pour chacun des articles ci-après énumérés. Ce nombre de bons points sera sensé représenter le mérite absolu de la chose soumise à l'inspection. Les juges retrancheront une partie ou la totalité des

bons points suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

80 Le nombre total des bons points est de trois cents.

90 Pour obtenir le premier prix, dans la première classe il faudra obtenir au moins deux cents bons points, dans la seconde classe, au moins cent soixante.

100 Les bons points sont répartis comme suit :

	Points.
10 Division de la ferme ou au moins trois soles	25
20 Patates non en jardin, un arpt.	10
30 Betteraves ou carottes, 1/2 arpt.	20
40 Grains de toutes espèces	50
50 Prairies artificielles	15
60 Paturages	15
70 Chevaux	10
80 Bêtes à cornes	10
90 Moutons	10
100 Cochons	10
110 Clôtures	10
120 Fossés, rigoles et cours d'eau,	25
130 Epierrement	5
140 Drainage souterrain	10
150 Construction et bâtiments	10
160 Instruments aratoires améliorés	10
170 Améliorations notables	20
180 Comptabilité	10
190 Le plus grand rendement obtenu de la ferme	15
200 Abonnement à un journal d'agriculture	10
	<hr/>
	300

REGLEMENTS concernant le concours pour les pièces de grains et de légumes.

10 Chaque concurrent donnera avis au Secrétaire de la Société de son intention de concourir et paiera vingt cinq centins comme droit d'entrée, avant le vingtième jour de juin prochain.

REGLEMENTS concernant le Parti de labour.

10 Les compétiteurs donneront avis au Secrétaire-Trésorier de la Société de leur intention de concourir et paieront cinquante centins d'entrée au moins huit jours avant le concours.

20 Les compétiteurs devront labourer avec leurs propres chevaux, ou avec ceux de leurs pères ou de leurs maîtres et devront terminer leur labour avec le

même attelage, sous peine de perdre le prix auquel ils auront droit.

3o Chaque compétiteur devra labourer au moins deux planches. Le comité fixera la profondeur et la largeur du guéret.

4o Les planches à labourer seront numérotées et les concurrents les tireront au sort pour décider quelles planches échoiront à chacun.

5o Chaque concurrent, aussitôt que son labour sera terminé, devra planter au centre de sa planche un jalon auquel sera attaché le numéro et faire rapport au secrétaire de l'heure à laquelle il a terminé sa tâche.

6o Les laboureurs ne pourront se faire aider que pour planter les jalons ou piquets servant à mesurer le terrain, autrement ils seront privés du prix auquel ils auraient droit, sous les mêmes peines, ils ne pourront s'aider de la main.

7o Il ne sera pas permis aux juges de se tenir sur le terrain pendant le labour et ils devront faire seuls l'examen des planches, lorsque le concours sera terminé.

8o Ne pourront concourir, dans la première classe que les hommes âgés d'au moins vingt-un ans.

9o Ne pourront concourir dans la seconde classe que les hommes ayant moins que vingt un ans.

10o N'auront droit de concourir à ce parti de labour que les membres de la société, ou leurs fils ou leurs employés demeurant avec eux. Une carte de membre ne pourra y admettre qu'un seul concurrent.

REGLES applicables à tous les concours.

1o Les compétiteurs devront être membres de la société, avoir payé leur souscription avant le premier jour de mai prochain.

2o Chaque compétiteur ne sera admis à concourir que dans un seul concours, mais il pourra concourir dans le parti de labour.

3o Les prix accordés seront payés aux compétiteurs, par le secrétaire trésorier, à un jour fixé par les directeurs.

4o Les juges, pour tous concours, seront choisis par les directeurs.

5o Nulle personne ne pourra agir comme juge si elle a un intérêt direct ou indirect dans le concours.

6o Les juges seront choisis hors de

la division ; lorsque l'un d'eux fera défaut, les directeurs le remplaceront par une personne présente.

7o Les difficultés qui surgiront dans les concours seront réglées par les directeurs ou par un comité nommé par eux.

8o Les personnes qui désireront concourir seront tenues, si on l'exige, avant de faire les entrées, de produire leurs cartes de membres, au secrétaire ou à la personne qui le remplace.

9o La souscription pour l'année suivante sera déduite du montant du ou des prix obtenus dans un des concours ci-dessus par tout concurrent heureux.

Résolu : Que le conseil d'agriculture soit prié de vouloir bien permettre à cette société de consacrer à l'achat de graines fourragères, pour être distribuées gratuitement parmi les souscripteurs à la dite société une somme n'excédant pas le montant des souscriptions des membres de la société.

Résolu : Que les programmes et règlements ci-dessus soient adoptés et que le conseil d'agriculture soit respectueusement prié de les approuver.

Résolu : Que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire imprimer 600 copies des programmes et règlements ci-dessus après qu'ils auront été approuvés, s'il y a lieu, par le conseil d'agriculture, d'en fournir une copie à chaque membre de la société et deux copies à chaque société d'agriculture de la province de Québec, avec prière d'échanger.

(Signé) U. DESMARAIS, Présid.

" P. S. GENDRON, Sec. Trs.

[Vraie copie]

P. S. GENDRON,

Secrétaire Trésorier,

S. A. C. B.

AMELIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Avec beaucoup de plaisir nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs les efforts que sept braves cultivateurs de St. Rémi font pour améliorer la race chevaline dans le pays. Ces sept cultivateurs intelligents, à la tête desquels se trouvent MM. Jos. Garand et J. B. Perras, ont acheté de M. Albert Brodie pour la jolie somme de \$2000, le bel étalon (The Clydesdale Stallion Reformer] qui a eu le premier prix à l'exposition provinciale de l'automne dernier. Ce cheval pèse 1892 livres. Les cultivateurs qui désiraient amé-

liorer leur race chevaline en se servant de ce beau R producteur le trouveront aux soins de M. Narcisse Barré, hôtelier à St. Rémi. Ils feront bien de demander d'avance à M. Barré des cartes qu'il est autorisé à distribuer à ceux qui voudront employer le fameux "Clydesdale Stallion Reformer."

Tous les braves cultivateurs qui font des sacrifices afin d'améliorer les races d'animaux du pays méritent d'être encouragés pour être, au moins un peu dédommagés de leurs dépenses. Nous pensons aussi que c'est maintenant le temps de profiter des reproducteurs de races étrangères, déjà assez nombreux dans le pays, pour nous créer une race qu'on pourrait appeler plus tard race du pays ; race assez vigoureuse pour ne pas se détériorer par les privations de notre rude climat.

Si nous en venons à cet utile résultat nous conserverons, par d'autres améliorations, d'assez fortes sommes qu'il nous a fallu dépenser, depuis plusieurs années, pour l'achat de reproducteurs étrangers.

L'IMMIGRATION EUROPEENNE.

On lit dans la *Minerve* :

Nous pensons intéresser le public en publiant les instructions données à Mr. Barnard, l'agent d'immigration, par le patriotique et pratique commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics :

Québec, ce 1^{er} février 1871.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous informer que par ordre en conseil, en date du 31 janvier dernier, vous avez été nommé Agent d'Immigration pour le Continent Européen. Copie de cet ordre en conseil vous sera transmise par qui de doit.

Comme il est important que vous soyez rendu au lieu de votre destination à temps pour préparer les émigrants à s'embarquer à bord des premiers navires qui se dirigent vers Québec, à l'ouverture de la navigation, veuillez faire de suite vos préparatifs de voyage et nous informer du jour de votre départ aussitôt que vous l'aurez fixé.

Le but du gouvernement en vous confiant cette importante mission, est d'attirer dans cette province une immigration agricole. Les différentes industries qui se rattachent à l'agricul-

ture, tel que la préparation du lin, la fabrication des toiles, l'exploitation de la betterave à sucre, la fabrication du fromage, etc., peuvent fournir aussi d'excellents sujets pour l'immigration. Vous devez rechercher surtout ceux qui pourraient disposer d'un certain capital à leur arrivée en Canada. A moins de n'avoir pas de famille à supporter et de pouvoir gagner sa subsistance en arrivant ici, il ne faut pas songer à émigrer sans un certain capital. Vous connaissez assez les obstacles qu'auraient à rencontrer ici les émigrants dépourvus de moyens pour ne pas les encourager à venir se fixer en cette province. Ce qu'il faut, ce sont des familles en état d'acheter des terres en partie défrichées ou capables de faire les frais d'un premier établissement dans la forêt et ayant les moyens de vivre jusqu'à leur première récolte, ou bien des jeunes gens entendus dans la culture qui pourraient immédiatement trouver de l'emploi chez nos cultivateurs et s'établir plus tard pour leur propre compte. Des fermiers bien qualifiés et bien recommandés trouveraient aussi très facilement à se placer avantageusement soit en prenant des terres à ferme, soit en s'engageant comme directeur de ferme.

Les campagnes de la Belgique et du nord de la France sont probablement celles où vous trouverez les émigrants qui conviendraient le mieux à cette province; c'est là surtout que vous devrez concentrer vos efforts. Les provinces de l'est de la France dévasté par la dernière guerre, doivent contonir aussi un grand nombre de familles désireuses de se soustraire à la pénible situation que la conclusion de la paix ne peut manquer de leur imposer; vous devrez aussi tenter un effort de ce côté.

La province de Québec compte en France et en Belgique, beaucoup d'amis influents qui pourront vous être d'un grand secours dans l'accomplissement de votre mission. Faites vous un devoir de les visiter, prenez leurs avis et intéressez les par là au succès de vos démarches.

Je ne puis vous prescrire ici en détail aucun mode d'opération particulier, je m'en rapporte là de us à votre discernement, à votre zèle pour la cause agricole et à votre dévouement aux intérêts de la province qui vous envoie.

Vous distribuerez avec soin la bro-

chure publiée par le gouvernement sur l'émigration européenne, vous la commenterez chaque fois que l'occasion s'en présentera. En vous inspirant des renseignements qui y sont contenus je ne doute pas que vous parveniez à faire comprendre aux populations de langue française, les avantages que peut leur offrir la province de Québec et à déterminer parmi elles bon nombre d'émigrants à venir s'y fixer. Cependant, je désire que personne n'arrive séduit par des espérances qu'il ne pourrait réaliser plus tard. La brochure pourra vous servir de guide sur ce point et ceux qui s'en pénétrèrent bien n'aurent point, quoi qu'il leur advienne, de reproche sérieux à nous adresser.

Choisissez avant tout une population morale et amie de l'ordre; et envoyez nous le plus possible de cette classe de gens, leur assurant d'avance un fraternel accueil parmi nous, et puis rappelez vous constamment que mieux vaut avoir peu d'émigrants et les avoir de la bonne trempe que de courrir le risque de jeter parmi notre population un élément nuisible et perturbateur.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(signé) Ls. ARCHAMBAULT.

Commissaire.

M. M. EDOUARD BARNARD,
Montréal.

CORRESPONDANCE.

St. Antoine, 7 Mars 1871.

M. le Rédacteur,

A sa séance du 10 mars courant, à laquelle étaient présents cinq membres, le club agricole prit en considération l'article publié sur le No. 19 du 9 mars courant de la *Semaine Agricole* ayant titre *aide aux Clubs Agricoles*. L'article cité dit, "Dans l'état du Maine, chaque société d'agriculture de Comté applique le quart des argents qu'elle reçoit du Trésor de l'Etat, à l'agriculture et au support des clubs agricole à la dernière assemblée du Conseil d'agriculture de l'Etat, la plupart des membres firent rapport que ce système produisait un grand bien et ils passèrent des résolutions pour qu'il fut maintenu et continué." L'article finit par dire et demander si la chose ne pourrait pas s'essayer en Canada,

vu qu'elle est aussi applicable en cette province que dans l'état du maine? C'est, dit le Rédacteur, une suggestion que nous faisons, afin d'attirer l'attention sur le sujet, et en provoquer la discussion.

Après avoir longuement discuté sur le mérite de l'essai de ce système en ce pays, le club agricole conclut, que la chose peut non-seulement être essayé mais qu'elle devrait être pratiqué pour la raison que l'organisation et le support des clubs agricoles rendraient de plus grands services à l'agriculture que les écoles d'agriculture. En effet un club agricole bien organisé est une école d'agriculture. Ainsi il y aurait autant d'école d'agriculture qu'il y aurait de clubs agricoles organisés dans chaque paroisse. L'agriculture retirerait de cette manière un bien meilleur résultat qu'elle n'en retire aujourd'hui des deux seules écoles d'agriculture vu le petit nombre d'élèves les fréquentant, malgré l'octroi de bourses et de demi bourses.

Le club agricole croit qu'il serait préférable, dans l'intérêt de l'agriculture d'employer les sommes allouées au soutien des deux écoles d'agriculture à l'organisation et au support d'un club agricole dans chaque paroisse. Car on ne saurait se faire une idée de la mesure du succès qu'obtient un club agricole bien organisé. On en a la preuve dans l'état du maine, puisqu'on accorde une allocation pour leur organisation. D'ailleurs le club agricole le constate par expérience, et il observera que s'il parle ainsi ce n'est pas dans l'intention ni dans la perspective d'obtenir une allocation quelconque, mais bien dans l'intérêt de l'Agriculture.

Si le club agricole a eu régulièrement une séance, le vendredi soir de chaque semaine, depuis le mois de décembre dernier, ce n'était pas dans l'intention d'obtenir une allocation ou une prime d'encouragement, puisqu'on n'en accordait pas, mais c'était dans l'intérêt de ses membres. La réunion de ses membres a eu d'heureux fruits dans cette localité; car personne ne le contestera. Aussi il serait à souhaiter que le bon effet des séances du club agricole se fit sentir dans les autres localités que celle de St. Antoine. C'est pour obtenir ce but que le club agricole, sur l'invitation de cultivateur d'une grande réputation, se décida à publier quelques correspondances sur la *Semaine Agri-*

cole, et sur votre *Journal M. le Rédacteur*.

M. le Rédacteur le club agricole verrait d'un bien mauvais œil, l'octroi d'une somme de deniers pour l'organisation d'un club agricole dans une paroisse, pour la raison que ce serait payer les cultivateurs à les faire marcher malgré eux dans la voie du progrès, tandis qu'ils devraient s'empres- ser d'y marcher en organisant un club agricole. On est toujours frappé du peu de dispositions de nos cultivateurs à former un club pour y discuter sur des sujets agricoles qui les intéressent à un si haut point. Ils sont si peu disposés à le faire qu'ils considèrent comme peine perdue l'organisation d'un club agricole, tandis qu'ils en retireraient un si bon parti. Chose étonnante, on dirait qu'ils préfèrent marcher plutôt dans la misère que dans la vie de la fortune, tant on repose peu de confiance dans ce résultat de l'organisation d'un club agricole.

Qu'il ne faut pas oublier de remarquer que *l'esprit de routine* est bien grand chez la plupart de nos cultivateurs. Que les cultivateurs les plus dévoués à l'agriculture dans chaque paroisse prennent immédiatement l'initiative, qu'ils se mettent à l'œuvre aux fins d'organiser un club agricole : qu'ils soient certains qu'ils réussiront. L'organisation d'un club agricole ne devra pas leur être plus difficile qu'elle ne l'a été à ceux qui ont formé celui de St. Antoine. Qu'ils n'hésitent pas et qu'ils se mettent à l'œuvre.

A défaut d'organisation d'un club agricole dans chaque paroisse, le club agricole suggérerait au conseil agricole de cette province de prendre sur ses fonds une certaine somme pour l'appropriation à la formation d'un club agricole dans chaque paroisse pour la raison que tels clubs agricoles rendraient de plus grands services à l'agriculture que les deux seules écoles d'agriculture puisque ces clubs seraient des écoles d'agriculture. C'est le désir et le vœu du

Club agricole de St. Antoine.

Pudding de pommes de terre.—Prenez six grosses pommes de terre bouillies et écrasées ; ajoutez gros comme un œuf de beurre, un peu de sel, roulez avec un peu de farine ; faites une couche de cette croute, puis une couche de pommes. Faites cuire à la vapeur pendant une heure.

TRAITE DES VACHES LAITIÈRES.

(Suite)

Moyen de reconnaître l'âge des individus de la race bovine.

On reconnaît l'âge des animaux de la race bovine par l'inspection des dents et des cornes.

Des dents.

Tous les animaux de cette espèce naissent avec leurs dents incisives ; ces dents sont nommées dents de lait ; elles tombent et se renouvellent aux divers âges indiqués ci-après.

Tous les veaux dépourvus de dents en naissant sont nés avant terme.

Les animaux de l'espèce bovine ont trente-deux dents, dont vingt-quatre grosses nommées *molaires* ou *machelières* et huit autres nommées *incisives*.

Les vingt quatre dents dites *molaires* servent à la trituration et à la rumination ; elles sont distribuées régulièrement en quatre groupes formés chacun de six dents solidement cramponnées,

Deux de ces groupes sont distribués de chaque côté, dans le haut du fond de la bouche et forment toute la mâchoire supérieure, qui ne porte pas de dents devant ; cette partie se compose seulement d'un cartilage élastique dont l'aspect est celui d'un fort bourrelet. Les deux autres groupes sont situés dans le bas, de chaque côté du fond de la bouche, et sont séparés par un espace d'environ $\frac{1}{2}$ lignes des dents incisives du devant.

Les dents incisives sont au nombre de huit ; elles sont placées à la mâchoire inférieure sur le devant de la bouche et font le complément du râtelier de l'animal. L'ensemble de ces dernières décrit un demi-cercle ; les dents de devant au centre sont plus élevées que ne le sont celles des extrémités. On nomme *pelles* ou *pincées* les deux incisives du centre, puis *mitoyennes premières* les deux incisives qui viennent immédiatement après, *mitoyennes secondes* les deux suivantes et *coins* ou *ratilles* les deux dernières.

Ces dents sont en général assez mobiles dans leur alvéole ; elles vacillent sous le doigt et ne portent que sur un seul pivot.

A partir de l'âge de deux ans à deux ans et demi, les pincées de lait, c'est-à-dire les dents du centre tombent et sont remplacées par les dents adultes ; de deux ans et demi à trois ans, les mi toy-

ennes premières tombent et font place à d'autres ; six mois plus tard, vers trois ans ou trois ans et demi vient le tour des mitoyennes secondes ; puis ensuite vers quatre ans, les deux dernières, dites coins ou ratilles tombent à leur tour pour être remplacées par les adultes.

Lorsque le renouvellement se trouve ainsi opéré, l'animal prend cinq ans. Les dents des deux machelières subissent leur changement à peu près à la même époque ; elles tombent par quatre à la fois, dont une de chaque côté tant en haut qu'en bas.

Pendant ce travail de la seconde dentition, et surtout lorsqu'il s'agit des dents machelières, la dent adulte poussant celle de lait, l'animal souffre et ne peut manger ; souvent on ne sait à quoi attribuer cela ; il serait bon alors qu'un praticien falcitat la chute de ces dents, afin de parer à la maigreur qui pourra résulter de la privation de nourriture.

A cinq ans, la dentition est ordinairement régulière ; les incisives forment alors un demi cercle très-court, qui se termine en s'amincissant dans les coins, de sorte que les arrière-dents sont plus courtes que celles du milieu. Le dessus de la dent forme un biseau extérieur dont le rebord est tranchant.

A partir de sept à huit ans, cette harmonie s'altère et les dents du centre, qui formaient à leur naissance un demi-cercle se liment, se raccourcissent et atteignent le niveau des plus courtes ; comme alors elles sont à peu près toutes de la même longueur, on dit vulgairement que la bête a rasé ses dents.

A partir de neuf ans, cette saillie des coins étant rasée, déjà le demi-cercle des incisives a perdu quelque chose de ses proportions, le biseau a disparu, les dents continuent à s'user sur leurs angles, et présentent des formes arrondies.

De dix à douze ans, les dents se clair- sèment entre elles.

De quatorze à dix-sept ans, elles s'usent jusqu'aux pivots et forment des interstices qui les séparent et qui s'élargissent au fur et à mesure que les dents diminuent ; alors les alvéoles se rétrécissent et les dents se déchaussent.

Cette échelle de succession devient plus ou moins rapide, selon que les animaux vivent dans l'étable ou dans les champs.

Dans les terrains de bruyère ou sablonneux, la dentition s'use beaucoup plus vite ; les bestiaux élevés dans ces sortes de pacages ne sont pas encore vieux, qu'ils ont déjà les dents courtes.

Dans les pâturages abondants, les dents se conservent mieux, mais la sécheresse et le dépérissement de leur ivoire ont toujours lieu vers les âges désignés plus haut.

Des cornes.

Chez tous les individus de l'espèce bovine, lorsqu'ils ont atteint l'âge de trois ans, la corne forme un bourrelet à sa base ; ce bourrelet se nomme anneau et chaque année voit naître à la même place un anneau qui chasse le précédent.

Ce moyen offre quelques difficultés quand les animaux sont vieux, car alors, les anneaux se confondent souvent.

De l'amélioration de la race bovine et du choix des bonnes laitières.

Toutes les races sont susceptibles de s'améliorer par elles-mêmes et l'on peut réaliser partout une prompte régénération par l'alliance de beaux taureaux reproducteurs avec des vaches de premier ordre quelles que soient leur race et leur classe. Il importe donc de bien veiller aux accouplements. Il ne faut pas accoupler au hasard un taureau d'une classe avec une vache de même classe peut-être, mais d'un ordre différent et ne réunissant pas toujours les qualités désirables.

L'amélioration s'opère aussi par le croisement ; mais alors il faut agir avec beaucoup de discernement.

Quand on veut croiser des animaux de races locales avec d'autres de race étrangère il faut 1o. et avant tout que l'une et l'autre réunissent toutes les qualités essentielles d'écusson et de forme ; 2o. que sous ce double rapport les sujets avec lesquels on veut croiser soient supérieurs à ceux de la race locale et qu'ils aient autant que possible la robe de la couleur la mieux estimée dans le pays où se fait le croisement.

En agissant ainsi, on sera certain de voir la race de ses animaux s'améliorer. Mais si l'on croise une race essentiellement laitière avec une qui ne l'est pas, ou si l'on accouple les vaches de bonnes qualités avec des taureaux

de qualités inférieures, on éprouvera des déceptions sans nombre ; on n'obtiendra que des produits bâtards.

Le croisement est un de ces principes dont on n'abuse jamais impunément ; s'il est bien appliqué, il produit de bons résultats ; mais si on le met en pratique sans connaissance de cause, on risque fort souvent de détruire les bonnes qualités de la race qu'on se flatte d'améliorer et de remplacer des défauts par d'autres plus graves encore.

Pour opérer le croisement, on va chercher la plupart du temps des animaux à l'étranger. Cette translation a des inconvénients qui ne seraient pas sans gravité s'ils n'étaient prévus à l'avance et conjurés par des soins appropriés.

Quand donc on se trouve dans la nécessité d'introduire une race étrangère à la contrée pour améliorer celle du pays, il faudra, pour assurer l'acclimation, bien étudier la manière dont étaient traités ces animaux dans leur pays natal et les soins dont ils étaient l'objet ; autrement les individus importés ne peuvent maintenir leur taille, ni leur embonpoint : ils végètent, décroissent au lieu de profiter et donnent par conséquent un rendement minimum.

S'agit-il, de faire un choix de vaches ou de taureaux, il faut écarter les individus dont l'écusson est petit, de forme irrégulière et recouvert de poils rudes et hérissés ; ces caractères dénotent infailliblement un animal d'ordre inférieur.

Observations sur les substances alimentaires propres à la nourriture des vaches laitières.

Les substances fraîches sont préférables aux aliments secs.

Le foin qui provient des lieux marécageux où croissent des joncs fournit une nourriture acide qui a une mauvaise influence sur le lait et le supprime. La plupart des pailles et le trop gros foin ne sont pas favorables à la production du lait. La paille de blé est échauffante et fait tarir le lait ; celle d'avoine l'est moins ; la paille de seigle est rafraichissante et par conséquent la préférable.

Comme toutes les substances rafraichissantes la paille de seigle maintient et augmente le produit lactifère, mais

les vaches ont besoin de s'y faire attendre qu'elles donnent la préférence aux deux autres pailles ; elles finissent cependant par la bien manger.

On pourrait donner la paille entière mais on en obtiendra sans comparaison beaucoup plus d'effet, si on la distribue coupée ou hachée.

Le foin le plus fin et des meilleurs sols, la seconde coupe surtout, le regain, ainsi que les racines, betteraves, pommes de terre, carottes, topinambours, le menu son de farine sont des substances très-rafraichissantes et nutritives qui l'emportent sur les autres et forment un régime sain et favorable. Les racines cuites donnent une plus grande abondance de lait que les racines crues.

La drèche qui vient des résidus de brasserie pousse à l'abondance du lait ; mais il ne faut pas trop en donner aux vaches, car elles deviennent phthisiques.

La proportion des aliments s'établit sur celle de la taille et du poids des animaux.

Pour maintenir dans toute sa force le lait d'une vache nouvellement vélée il ne faut ni varier ni intervenir un seul jour ses habitudes et l'ordre dans lequel on lui distribue sa ration journalière.

Le quatrième ou cinquième mois de la gestation, on diminuera leur ration, parcequ'à cette époque le lait est moins abondant et que le rendement n'est plus en rapport avec le coût des frais. Toutefois, il faudra quinze jours ou trois semaines avant la mise bas leur donner la ration habituelle comme si elles étaient laitières. Les vaches nourries et soignées de la sorte maintiendront leur lait et en donneront un tiers de plus par jour que celles soumises à un tout autre régime.

De l'élevage des veaux.

L'élevage des animaux de l'espèce bovine comprend trois périodes 1o. le temps pendant lequel le veau demeure dans le sein de sa mère ; 2o. celui pendant lequel il tette ; 3o. celui qui s'écoule depuis le sevrage jusqu'à l'âge adulte.

Première période—Naissance.

La vache porte ordinairement son veau durant neuf mois et quelques jours. Pendant ce temps on ne peut influencer sur le produit que par les soins donnés à la mère.

Quelques personnes croient qu'en donnant peu de nourriture aux vaches à cette époque et jusqu'au vêlage, on facilite la mise bas. C'est un préjugé qui peut faire beaucoup de mal au jeune sujet et à la mère; on doit, au contraire, donner à celle-ci une nourriture substantielle afin qu'elle puisse fournir à son nourrisson une grande quantité de lait.

A l'époque du part, on laisse opérer la nature; sauf, toutefois, quelque cas difficile on le veau se présentant mal, il devient nécessaire d'aider la vache dans le pénible travail de la parturition.

Aussitôt que le veau est né, si la vache ne se lève point, on doit la forcer à le faire, afin de prévenir le renversement de la matrice.

Si le cordon ombilical n'était pas rompu, il faudrait le couper à environ 4 pouces du nombril.

L'enveloppe dans laquelle le veau se trouve sort presque toujours le lui-même deux ou trois heures après la sortie du veau, s'il y avait retard ou que la vache fut trop fatiguée ou trop affaiblie, on lui ferait prendre un demi-baquet d'eau tiède blanchie avec de la farine d'avoine ou d'autres grains.

Deuxième période.—Soins.

Aussitôt après la naissance du veau, on le porte à la tête de sa mère; si celle-ci est attachée, ce qui est toujours plus prudent, on jette sur le corps du nouveau-né une poignée de farine d'avoine ou d'orge et une demi-poignée de sel de cuisine pour l'engager à le lécher et à le nettoyer. Cette opération faite si la vache a le pis trop gonflé, on la traite à moitié et on fait boire une partie de cette traite au petit, on lui introduisant deux doigts dans la bouche ou on lui mettant le musle dans le vaso. On donne alors un breuvage tiède à la mère avec une poignée de bon foin.

Aussitôt qu'il a assez de force pour se tenir debout, le veau va directement aux flancs de sa mère et tette seul; dès qu'il a pris son premier lait, on doit l'attacher, ne le remettre à tetter que lorsque le lait a eu le temps de se renouveler, et ne l'y laisser retourner que trois fois par jour. Il faut de suite et chaque fois que le veau vient à tetter traire la mère à fond.

On élève les veaux de deux manières, soit en les faisant tetter, soit en leur faisant boire le lait aussitôt qu'il sort

du pis. Dans les deux cas, il est bien de les séparer de la mère, parcequ'ils la tourmenteraient ou que les vaches voisines pourraient les écraser.

Les veaux qu'on destine à la boucherie doivent être poussés de nourriture: on les laisse tetter plusieurs vaches à la fois, si on le peut, lorsqu'ils n'ont pas assez de celui de leur mère. S'ils sont habitués à boire seuls, on les met à même de boire tout ce qu'ils veulent de lait chaud sortant d'être trait. Dans quelques lieux, dès l'âge de deux mois on leur donne du grain ou des fèves cuites; ailleurs on leur fait prendre des bouillies de fine fleur, afin de les laisser boire ou tetter. Sur la fin de l'engraissement, l'éleveur fait avaler tous les jours à ses veaux, un ou plusieurs œufs crus, ce qui communique de la blancheur à la chair et à la graisse.

Dans les pays où l'on fait usage du lait pour la vente et la fabrication des beurres et des fromages, on donne au veau le lait pur pendant les 15 ou 20 premiers jours. ensuite on y ajoute de l'eau tiède, des farines d'avoine ou d'orge, des patates cuites, et autres légumes dont on augmente la proportion graduellement, à mesure que l'on diminue celle du lait.

Troisième période.—Alimentation

Depuis l'époque du sevrage jusqu'à l'âge d'un an, le veau demande des soins continuels.

Au bout de quatre à cinq semaines, on peut commencer à lui donner du foin ils l'habitue petit-à-petit à cette nourriture et dès l'âge de deux mois, on pourrait à la rigueur supprimer entièrement le lait; mais la croissance du jeune animal en souffrirait. Si l'on veut que son développement ne soit pas retardé, il faut le laisser tetter jusqu'à l'âge de cinq ou six mois.

Il faut aux jeunes animaux le pâturage pendant l'été, non, seulement pour qu'ils se nourrissent mieux mais encore pour qu'ils puissent prendre l'exercice qui leur est nécessaire. Si dans l'hiver on est dans la nécessité de les tenir renfermés, l'étable qu'ils habitent doit être le plus aéré possible.

Le jeune bétail demande une nourriture abondante et de bonne qualité; c'est évidemment à l'époque de la vie où le développement est plus fort que l'animal exige une meilleure alimentation. S'il était mis à la drèche, il ne ferait jamais qu'un sujet grêle et sans énergie.

Le la castration des femelles.

La castration des vaches peut avoir ses avantages, suivant l'application qu'on en saurait faire.

On doit castrer les génisses dans le jeune âge, quoiqu'à la rigueur, la castration puisse se faire à tous les âges de la vie. Si l'on veut que les vaches castrées conservent toute leur force de lait, l'opération devra se faire huit ou dix jours après la mise bas.

La castration est un moyen d'utiliser les vaches appartenant aux ordres inférieures. Ces vaches produiront en outre une chair succulente et un suif plus abondant que celles qui n'auraient pas été castrées.

CORRESPONDANCE.

St. Antoine 10 Mars 1871.

M. le Rédacteur,

Les habitants de la Campagne seraient trop heureux, s'ils connaissaient leur bonheur.
[Virgile.]

Voilà une vérité depuis longtemps émise qu'il s'agit de faire connaître aux habitants de la campagne; voilà le point sur lequel doit se concentrer l'attention des hommes dévoués au progrès de l'agriculture, on cette province; voilà enfin le but unique que doit atteindre le Conseil Agricole de cette Province, dont la mission est de *développer les progrès agricole et industriel en cette province* afin de rendre les habitants de la campagne heureux, en leur suggérant ou en leur procurant, d'une manière ou d'une autre, des moyens économiques, peu dispendieux, et en même temps lucratifs pour les mettre ou états de retirer de leurs travaux agricoles les plus grands bénéfices. C'est ainsi que les habitants de la campagne seraient heureux.

Le temps de raisonner l'agriculture est arrivé: chacun doit s'empresser de l'étudier, de l'approfondir tant dans sa théorie que dans sa pratique, et de suggérer, par conséquent, un système d'agriculture qui aura pour résultat de retirer de l'agriculture les plus beaux produits avec le moins de frais: chacun doit aussi s'empresser, surtout les autorités, tel que le conseil Agricole, d'encourager non-seulement les personnes qui étudient et approfondissent l'agriculture, et qui suggèrent aux cultivateurs des moyens efficaces à promouvoir les progrès de l'agriculture, mais

ainsi les journaux agricoles qui contribuent tant à l'avancement du progrès de l'agriculture.

La question est importante, personne ne le conteste ; et cependant elle a, comme toute les autres grandes questions concernant la vitalité d'un peuple, des ennemis dans les cultivateurs *romantiques* comme des amis dévoués, surtout dans les journaux d'agriculture, tandis qu'elle ne devrait avoir que des défenseurs, puisque son objet est la base et l'élément le plus indispensable à la vie et à la prospérité d'un peuple. On a raison de le dire : que l'on supprime l'agriculture, et l'on verra la société dans l'impossibilité de se maintenir, l'état s'écrouler, et par conséquent le souverain tomber.

Il est donc de l'intérêt de peuple comme celui du conseil agricole, de favoriser l'agriculture et de l'encourager puissamment, afin d'obtenir les plus beaux résultats, ainsi que d'indemniser les journaux d'agriculture qui sont les plus puissants auxiliaires du conseil agricole dans la recherche du développement du progrès de l'agriculture. Mais il faut pour cela un ensemble d'opérations, d'expériences, et de concours entre les cultivateurs et le Conseil Agricole. C'est en favorisant ces travaux d'ensemble qu'on arrivera au progrès Agricole tant désiré, et qu'on parviendra à rendre les habitants de la campagne heureux, comme le dit Virgile, parce qu'alors ils connaîtront leur bonheur en voyant se réaliser pour eux une ère de progrès et de bien-être, et en voyant en même temps des hommes haut placés dans l'échelle sociale apprécier plus que jamais les avantages et les grands bienfaits de l'agriculture. Leur bonheur consistera comme le dit si bien le livre au 100 louis d'or, en des goûts simples, des habitudes heureuses, des mœurs pures, des pensées honnêtes, et des sentiments élevés, l'agriculture leur donnant la force, la santé, la joie de l'âme, la paix du cœur, le calme de l'esprit, et la tranquillité de la conscience.

Ainsi ceux qui auront contribué à procurer un tel bonheur aux habitants de la campagne auront bien mérité de la patrie qui il faut l'espérer, saura leur rendre ce beau témoignage de gratitude et de reconnaissance.

Le conseil agricole aura bien sa part de mérite par ses travaux agricoles, ainsi que M. Barnard, par ses intéressantes lectures sur l'Agriculture, et les

journaux d'Agriculture par leurs grands sacrifices et dévouement, sans oublier plusieurs nobles cultivateurs se distinguant par leur esprit d'entreprise à promouvoir l'agriculture.

Il faut espérer que le conseil Agricole et les journaux d'agriculture continueront leur noble mission à s'efforcer de rendre les habitants de la campagne heureux en les faisant marcher dans la voie du progrès de l'Agriculture et de la fortune.

Pour cela il faut le concours du conseil agricole à encourager les journaux d'agriculture en leur accordant une allocation pécuniaire comme prime d'encouragement et ainsi que celui des cultivateurs, en s'abonnant au moins à l'un des trois journaux d'agriculture qui leur donnent, chaque semaine, de si utiles renseignements sur l'agriculture.

Il est à regretter que votre journal d'agriculture ainsi que la Gazette des Campagnes, ne reçoive pas du Conseil Agricole une allocation comme prime d'encouragement.

Ainsi c'est avec peine que le club agricole a vu la décision du Conseil Agricole, dans un rapport officiel publié sur la *Semaine Agricole* du 9 Décembre dernier, à n'accorder au Journal d'agriculture dont vous êtes le digne et zélé Rédacteur aucune aide pécuniaire comme prime d'encouragement. Le club agricole n'approuve pas le conseil agricole dans cette décision, car il pouvait en accorder une allocation quelconque. Ce qui surprend le plus, le club agricole, c'est qu'il n'a pas même motivé son refus ; il n'a pas allégué qu'il n'avait pas assez de fonds, ni qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder l'allocation demandée. On est porté à conclure qu'il ne trouvait pas le Journal d'Agriculture digne d'encouragement, puisqu'il a jugé à propos de ne rien lui allouer, pas même une prime de \$50.

Il est hors de doute que le conseil agricole pouvait donner une certaine somme de deniers à votre Journal comme prime d'encouragement.

Le club agricole ne voit pas pourquoi le conseil agricole n'aurait pas donné une allocation à votre Journal d'Agriculture, ainsi qu'à la Gazette des Campagnes, qui sont si utiles aux développements du progrès de l'Agriculture, puisqu'ils sont les auxiliaires les plus puissants du conseil Agricole à développer les progrès de l'agricultu-

re. Comment le conseil agricole pourrait-il atteindre le but de sa mission, s'il n'avait pas les journaux d'agriculture pour l'aider à cette fin.

Il est surprenant que le conseil agricole ne daigne pas accorder aucune allocation, ne fut ce même que \$50 à de tels auxiliaires.

Comme prime d'encouragement, le club agricole vous envoie cette correspondance que vous publierez dans votre intérêt, ainsi qu'il l'espère, afin de vous donner de nouveaux abonnés, faute de vous donner plus.

Le club agricole a lu avec plaisir dans les colonnes de votre intéressant Journal le rapport concernant l'esprit d'entreprise, de M. Brillon, notaire, de Belœil, qui avait paru dans les Colonnes de la *Semaine Agricole*. Vous avez rendu par là, hommage aux grands sacrifices que s'impose tous les jours M. Brillon pour l'avancement de l'agriculture, et pour l'amélioration du bétail. Il n'a rien tant à cœur que cela pour ainsi dire. Aussi des hommes, tels que M. Brillon, doivent toujours être mentionnés dans les colonnes de votre feuille comme des cultivateurs à imiter à raison de leur esprit d'entreprise. Car promouvoir l'esprit d'entreprise parmi vos lecteurs, c'est votre unique fin ainsi que celle du

Club Agricole de St. Antoine.

DU LIN.

Cette plante réussit mieux dans un terrain vierge ou nouveau. On doit choisir une terre grasse, si on cultive le lin pour la semence et une terre maigre, si on veut que le fil en soit fin, mais grasse ou maigre, il faut qu'elle soit bien labourée, aplanie et égalisée.

Pour bien réussir dans ce genre de culture, il y a plusieurs précautions à prendre : 1o. Comme le lin est une plante très-sujette à dégénérer par des semences successives dans le même climat, on fera bien de faire venir de temps en temps la semence de places étrangères ; 2o. de le semer épais si on le cultive pour le fil et peu serré si c'est pour la semence ; 3o. De ne pas le laisser trop murir, parceque autrement la qualité diminue et la semence se perd ; 4o. de le sarcler exactement : les mauvaises herbes finiraient par l'étouffer. Sa maturité se reconnaît quand le haut de la tige commence à brunir, et penche vers la terre. En le cueillant prématurément, c'est-à-dire au moment où il commence à fleurir, l'écorce en est plus blanche et plus forte, mais on perd le profit de la semence.

Rapport des Officiers et Directeurs de la Société de Colonisation No. 1 de la Division Electorale de Bagot :
Sumis aux membres de la société,
le 19 janvier 1871.

Cette nombreuse réunion montre combien les membres de la société de colonisation No. 1 de la Division Electorale de Bagot s'intéressent au succès de la belle cause dont ils se sont fait les champions, et qui est l'objet des études et du travail non-seulement des hommes publics les plus distingués, mais de tous les canadiens qui ont à cœur la prospérité et la gloire de leur patrie. Vos officiers et directeur profitent de cette heureuse circonstance pour vous faire un rapport complet de leur travaux et vous présenter un compte détaillé des recettes et des dépenses de la société depuis sa formation qui eut lieu à St. Liboire, le cinq octobre mil huit cent soixante-et-neuf, jusqu'à ce jour. Les premiers pas ont été difficiles pour notre jeune société, car il fallait qu'elle apprit à marcher sans faire un seul faux pas, parce qu'une chute mortelle pourrait en être la conséquence ; c'est ce qui a été la cause de la lenteur apparente de ses premières opérations.

Vos directeurs ont dû réfléchir longtemps et délibérer mûrement avant d'adopter le mode actuel de souscription, qui fixe à dix piastres la contribution annuelle pour toute personne qui désire avoir droit à un lot de cent acres lorsque la société sera dissoute.

Ils ont cru que le moyen le plus efficace, pour porter les souscriptions à un chiffre respectable, était d'intéresser chaque souscripteur par l'appât d'une prime. Cette prime est le lot de cent acres sur lequel serait fait des défrichements pour au moins trente pour cent en sus de la somme souscrite.

Quant au fonds de ce lot qui ne coûte que soixante piastres, il est payable au gouvernement par le propriétaire en cinq versements annuels. Ce mode de souscription est à la portée du pauvre comme du riche, car tout homme laborieux, quelque faible que soient ses moyens pécuniaires, peut économiser pour payer sa souscription et l'un des cinq versements dus au gouvernement. Au reste, suivant les termes de la constitution de notre société, toute personne peut en devenir membre en souscrivant annuellement vingt-cinq centins : Ces petites sommes réunies à une part proportionnelle de l'octroi du

gouvernement, formeront un fonds de réserve destiné à aider les colons pauvres qui iront se fixer sur les terres de la société.

Les nombreuses souscriptions qui ont été recueillies ont fait croire à vos directeurs que le mode adopté est au moins praticable, s'il n'est pas le meilleur.

Ce n'est que le dix février dernier que fut fait ce premier pas, qui nous laissait encore loin du but fixé par la loi des sociétés de colonisation.

Cette difficulté tranchée, il s'en présentait une autre non moins sérieuse, celle de trouver quelque part un canton de bonnes terres dont on put obtenir la réserve du gouvernement ; cette tâche difficile fut donnée à notre Président qui s'en est acquitté à la satisfaction de vos directeurs et à l'avantage de la société. La correspondance à ce sujet avec le Département des terres de la Couronne, est volumineuse et a été très-longue ; car il fallait d'ici faire le choix de nos terres d'après les données des arpenteurs, et le rapport des Agents du gouvernement dans les Cantons de l'Est. Après avoir pris tous les renseignements possibles, il a été décidé que la société demanderait sa réserve dans les Cantons de Ditton et de Chesham.

Nous nous réjouissons tous maintenant d'un choix aussi heureux et nous avons la certitude que les terres de notre réserve sont très-avantageuses. Il a été constaté par un corps d'explorateurs très-compétents, partis d'ici dans le cours de juin dernier que le sol et les forêts de Ditton et de Chesham sont de qualité supérieure, et ce rapport a été corroboré par d'autres excursionnistes qui ont parcouru depuis ces deux cantons en tout sens, et sont comme les premiers revenus enchantés de leur expédition. Appuyés sur des rapports aussi favorables, vos directeurs n'ont pas hésité à donner une entreprise considérable de défrichement. Cet automne, il a été accordé un contrat à un nommé Latulippe pour faire sur dix-neuf des lots de notre société, entre les quatre et cinquième rangs de Ditton, le long du chemin Baily, un abatis de quatre-vingt-quinze acres, à raison de six piastres de l'acre. Par ce contrat l'entrepreneur s'engageait de plus à ébaucher tous les arbres et à les couper de longueur convenable pour être tassés. Le conseil d'administration se propose de faire parache-

ver ces quatre vingt quinze acres de terre le printemps prochain par plusieurs colons qui sont résolus d'aller s'établir à Ditton. Le Révérend Messire Gendreau, curé de Cookshire, agent de notre société pour surveiller l'exécution des entreprises qu'elle donne, nous a fait rapport que M. Latulippe avait terminé son ouvrage. Vos directeurs vous signalent avec plaisir Messire Gendreau comme un de nos amis les plus dévoués. Ce monsieur a rendu d'importants services aux colons qui ont visité nos terres dans le cours de l'été dernier. Il s'intéresse beaucoup au succès de notre entreprise et veut coopérer de toutes ses forces. L'on peut donc dire à présent que notre société marche lestement et obtient de bons résultats. Tout le monde parle de colonisation dans les différentes paroisses du comté, et plusieurs personnes se proposent de visiter Ditton le printemps prochain. Le cultivateur à l'aise, mais qui à cause du prix élevé des terres dans les vieilles paroisses, n'a pas le moyen d'établir ici sa nombreuse famille, qui le laisse et prend le chemin de l'exil, tourne maintenant ses regards vers ces Cantons fertiles où il peut si facilement établir ses enfants, sous les auspices de notre société.

Avant aujourd'hui personne ne songeait à faire des établissements dans les Cantons de l'Est que l'on se figurait être à l'extrémité du monde, et que l'on avait soin de dire incultes.

L'on préférerait la position du journalier ici, où celle de l'exilé là-bas, à celle de l'homme qui aurait eu la témérité de s'enfoncer dans ces forêts lointaines des Cantons de l'Est.

Heureusement ces préjugés sont en partie disparus, grâce aux explorations de notre Société qui ont fait des rapports si favorables sur la fertilité du sol de cette partie du pays, que l'on supposait inculte. Déjà notre Société qui n'est que d'hier, a fait parler d'elle chez nos compatriotes exilés dans la Grande République, plusieurs ont visité Chesham dans le cours de l'été, et y ont pris des terres. Dernièrement encore trois Canadiens des Etats-Unis ont acheté un vaste lopin de terre de mille acres en superficie, à l'entrée de Ditton, et c'est à l'instigation de l'un de vos explorateurs que ces trois Canadiens sont allés voir ces terres. En somme, vos Directeurs sont fiers des résultats obtenus et se proposent de pousser les travaux, avec vi-

gueur le printemps prochain. Plusieurs particuliers veulent aussi faire des défrichements sur les lots qui leur sont échus, et notamment certains membres du clergé, qui pensent préparer des établissements pour des jeunes gens pauvres, mais laborieux et honnêtes qu'ils ont l'intention de protéger. Cet enthousiasme pour la colonisation qui s'est emparée de toutes les classes nous donne l'espoir que nos compatriotes disséminés dans les Etats-Unis tourneront comme nous leurs regards vers cette terre promise, et laisseront bientôt cette Egypte où on les emploie aux plus pénibles labeurs, tout en tâchant de les démoraliser et de leur faire perdre le souvenir de la patrie.

Vos Directeurs croient le présent exposé suffisant pour vous mettre au courant des affaires de la Société, et vous faire connaître leurs projets pour l'année prochaine. Il ne leur reste plus pour remplir le cadre de ce rapport, qu'à vous donner lecture de l'état ci-dessous, qui fait voir nos recettes, et les dépenses encourues jusqu'à ce jour.

RECETTES.

Par autant reçu de 64 souscripteurs	\$561.75
Par autant reçu par l'octroi du gouvernement	380.00
Total de la recette	941.75

DEPENSES.

Par autant payé pour l'achat de deux livres, l'un pour les comptes et l'autre pour entrer les délibérations du conseil	1.20
Par autant payé pour frais de voyage de trois personnes envoyés pour visiter les terres réservées à la société	33.01
Par autant payé pour frais de poste	2.75
Par autant payé au nommé Latulippe pour quatre-vingt-quinze acres d'arbres	570.00
Par autant payé au Rev. P. E. Gendron pour frais de voyage faits pour les affaires de la société et l'indemniser de son trouble	30.00
Par autant payé au Secrétaire-Trésorier pour ses honoraires de l'année écoulée	10.00
Total de la dépense	\$846.96
Balance en faveur de la recette	294.79

La dépense totale et la balance en caisse égalent la recette. \$941.75

[Signé] P. S. GENDRON, Président.
F. DUPONT, Secrétaire.

CAUSERIE AGRICOLE.

M. l'Editeur,

J'ous la bonne fortune d'assister, à l'intéressante lecture que M. Edouard

Barnard, l'habile Rédacteur de la *Semaine Agricole* donna à St. Liboire, dans la grande Salle de la Cour du Comté, il y a quelques semaines. Malgré le mauvais temps et les mauvais chemins au-delà de trois cents cultivateurs vinrent de toutes les paroisses du comté de Bagot entendre le savant lecteur. MM. les Curés de St. Liboire et de St. Ephrem d'Upton s'étaient fait un devoir de s'unir à leurs paroissiens pour assister à cette assemblée et témoigner par leur présence le grand intérêt qu'il portent à l'avancement de l'Agriculture. M. le curé de St. Valérien était venu aussi avec un certain nombre de ses paroissiens quoique d'un comté voisin témoigner de son dévouement à la cause Agricole.

On remarquait de plus M. Gendron M. P. P. M.; Cabana Préfet du Comté; M. Henderson, Maire de St. Liboire; M. Urgele Desmarais, Président de la Société d'Agriculture et tous les Directeurs de cette Société. A trois heures P. M., M. Gendron, introduisit M. Barnard qui fut reçu par l'assemblée au milieu des applaudissements.

M. Gendron M. P. P. fut prié d'agir comme président et M. Joseph Duhamel comme Secrétaire.

M. Barnard commença sa lecture qu'il divisa en quatre parties principales. Dans la première il démontra la nécessité d'égoutter parfaitement les terres pour en retirer des revenus rémunérateurs et on indiqua les meilleurs moyens. Dans la deuxième partie, il fit connaître les procédés à suivre pour tenir une terre exempte de mauvaises herbes, la troisième partie il suggéra de multiplier les engrais enseigna les meilleurs moyens de les préparer et de les employer. Dans la dernière partie il recommanda la culture des légumes sans laquelle il est à peu près impossible de conserver et d'entretenir de bonstroupeaux, il recommanda aussi de semer en grain que des terres bien préparées à recevoir ces semences. M. Barnard sut tellement intéresser son auditoire qu'il parla deux heures et fut écouté avec une attention qui prouvait l'intérêt que tous avaient à l'entendre. Il finit en adressant des remerciements à l'assemblée et aux agriculteurs du Comté de Bagot dont les progrès en agriculture sont déjà connus et appréciés dans toute la Province il leur dit aussi que la Société d'Agriculture du Comté de Bagot occupait un rang distingué parmi les

sociétés et qu'elle avait été la première à faire des concours pour les fermes bien tenues.

M. Gendron, au nom de l'assemblée et en son nom remercia le savant lecteur et lui promit que sa lecture serait mise à profit par les cultivateurs du comté de Bagot. Les moteurs des résolutions suivantes expliquèrent en quelques mots bien appropriés le but de leurs résolutions :

1o Proposé par Mr. Cabana, préfet du Comté de Bagot, secondé par Mr. S. Beauregard, l'un des directeurs de la société d'agriculture. Et, résolu : Que les cultivateurs du comté de Bagot ont entendu avec le plus grand plaisir la causerie agricole que Mr. Barnard a bien voulu donner, ils sont convaincus que ces instructions seront d'une grande utilité pour la classe agricole et ils espèrent que de semblables lectures seront répétées à plusieurs reprises dans ce comité.

2o Proposé par Mr. Henderson, maire de St. Liboire, secondé par Mr. N. Langelier conseiller et résolu ;

Que les cultivateurs de ce comté sentent toute la nécessité de l'instruction agricole sans laquelle il est très difficile pour ne pas dire impossible de tirer de grands profits à la culture de la terre. Que cette assemblée sent qu'il est de son devoir de remercier d'une manière spéciale le Conseil d'Agriculture, pour avoir inauguré, au moyen de lectures, un système d'enseignement qui sera d'une grande utilité pour tous les cultivateurs. Elle espère que le Conseil continuera son œuvre en favorisant la circulation des journaux agricoles.

3o Proposé par Mr. U. Desmarais, président de la Société d'Agriculture de Bagot, secondé par Mr. L. Boileur, vice président, et résolu : Que les habitants du comté de Bagot ont vu avec plaisir l'organisation du Conseil d'Agriculture dont le but est d'assurer d'une manière efficace le développement de toutes nos ressources agricoles. Le succès des mesures adoptées par ce Conseil d'Agriculture jusqu'à ce jour nous fait espérer qu'il continuera à presser vigoureusement tout ce qui peut rendre nos sociétés d'Agriculture plus prospères et plus utiles.

Et l'assemblée se dispersa.

Les principaux citoyens de St. Liboire se montrèrent généreux comme toujours, ils s'étaient cotisés pour les frais d'un splendide dîner

qu'ils offrirent à Mr. Barnard et aux principaux amis de l'Agriculture chez Mr. Desmarais qui sait si bien ainsi que sa Dame faire les honneurs en pareille circonstance. A six heures Mr. Gendron qui fut prié d'agir comme Président, et M. Henderson comme Vice Président s'approchèrent de la table avec M. Barnard et trente six autres convives qui tous firent honneur aux mets si bien préparés par M^{lle} Desmarais.

Après avoir satisfait à l'appétit aiguisé par l'excellente qualité et la diversité des mets. Les santés d'usage furent proposées par le Président.

Ensuite le Président proposa la santé de M. Barnard qui y répondit par un discours éloquent et des mieux goûtés.

M. Gendron répondit aux santés proposées à l'Agriculture et à la Colonisation.

M. Henderson, M^{lle}. Desmarais firent chacun un intéressant discours en réponse à la santé portée aux citoyens de St. Liboire, il firent l'histoire de cette jeune paroisse dont les progrès rapides et continus font sa gloire et celle du Comté de Bagot, M^{lle}. Bachand et Casavant firent chacun un discours sur les avantages de l'instruction Agricole qui doit commencer par la lecture des journaux d'Agriculture.

Messire Brunello, curé de St. Liboire et Messire Guy, curé de St. Valérian répondirent à la santé du Clergé, par des discours appropriés à la circonstance.

Le reste de la soirée fut consacré à des discussions sur des sujets agricoles auxquelles prirent part tous les convives.

Il est à espérer que des réunions de ce genre auront lieu de temps à autre dans le comté de Bagot. Les convives se séparèrent en remerciant de nouveau les citoyens de St. Liboire de leur avoir fourni l'occasion d'une réunion aussi utile qu'agréable.

(Communiqué.)

Comme le recensement qui commencera le troisième jour du mois prochain doit être la base de plusieurs mesures, et doit décider d'une foule de choses ayant rapport à nos intérêts et à la prospérité du pays, il est de la plus grande importance que le public comprenne parfaitement sur quelles matières il sera interrogé, afin que ses réponses

soient toujours justes et véridiques. Des feuilles volantes, contenant un sommaire ou abrégé des neuf tableaux dont devront pendant le recensement se servir les énumérateurs seront dans quelques jours distribuées à chaque famille autant que faire se pourra. Ces tableaux qui devront être examinés et remplis aux endroits où ils auront lieu de l'être, ont pour but de prévenir tout oubli de la part des recensés, et de leur faire remarquer et trancher d'avance toutes les difficultés, ou du moins plusieurs des difficultés qui, autrement, se seraient élevées lors de la visite de l'énumérateur.

Un grand nombre comprendront ces tableaux, pourvu qu'ils veuillent se donner la peine de les examiner avec soin, et nous espérons qu'ils se feront un devoir de le faire comme ce leur en est un en effet. Mais pour un plus grand nombre, une foule de points seront des énigmes.

C'est donc pour obvier à cette inconvénient et dans le but d'être utile que nous donnons quelques explications sur ces tableaux. Nous serons courts autant que possible et nous nous exprimons en termes clairs et précis afin d'être compris de tous.

Les neuf tableaux contenus sur cette feuille embrasseront tous les sujets possibles sur lesquels le public sera appelé à répondre. Le 1er tableau est consacré aux personnes vivantes. Ici doivent donc être inscrits les noms de tous les membres d'une famille, de tous les religieux ou religieuses d'un couvent ou d'un monastère, de tous les pauvres ou les malades d'un hôpital qui n'ont pas de domicile ailleurs. Il faut donner en même temps tous les renseignements nécessaires pour ce qui regarde l'âge, le sexe, le pays ou la province de naissance, la religion, l'origine, la profession, l'occupation ou métier, l'état de vie, le degré d'instruction et enfin les infirmités auxquelles est soumise la nature.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici que ce recensement n'est pas fait en vue du recrutement pour la milice, ni de l'imposition des taxes, mais pour connaître la richesse du pays et surtout sa population, ce qui est du plus grand intérêt pour notre province concernant la représentation. Nous avons déjà expliqué cela suffisamment.

Le second tableau est consacré au dénombrement des morts des douze derniers mois, c'est-à-dire depuis le 3 d'a-

vril 1870 jusqu'au 3 d'avril prochain. On devra donner comme pour le tableau précédent outre le nom, le sexe, l'âge, la religion et la profession, le mois du décès, ainsi que la maladie ou l'accident qui a causé la mort de la personne.

Dans le tableau suivant doit se faire l'enregistrement de tous les établissements publics, tels qu'Eglises, couvents, collèges, académies et écoles de toutes sortes, asiles et hôpitaux, institutions littéraires, de charité et autres, prisons, banques, compagnies à fonds sociaux, etc. Le nombre d'édifices que possèdent ces institutions ainsi que le nombre de personnes qui y résident doivent être indiqués. Ainsi dans une maison d'éducation, il faut prendre le total des professeurs, des élèves pensionnaires ou ayant leur lit dans la maison et des domestiques qui y sont employés. On inscrit en outre l'étendue de terrain possédé par ces établissements par les particuliers, sans faire attention si ce terrain est ou non dans la localité, ni même dans la province, le nombre de granges et d'écuries, de voitures de toute sorte, de charrues et tous autres instruments d'agriculture.

Tableau No. 4.—C'est un des plus importants pour les campagnes, puisqu'il se rapporte entièrement aux produits de la ferme. La première partie a trait au nombre total d'arpents occupés par le propriétaire, le locataire ou l'employé, au nombre d'arpents en culture, jardins ou vergers, ainsi qu'au rang ou concession où se trouvent les terres et au numéro si elles sont numérotées. Il est ensuite fait mention du nombre de minots de grains récoltés; de minots de patates, de navets, carottes et autres racines; de la récolte de foin par tonneaux de 2,000 livres ou par bottes de 16 livres; des plantes textiles, telles que lin, chanvre, et de leur graine; des tabacs, des raisins, pommes et autres fruits auxquels il faut ajouter la quantité de livres de sucre d'érable. Le cultivateur devra prendre soin de donner aussi exactement que possible, le nombre de mesures de grains ou d'autres produits de la ferme, afin qu'il soit possible de juger des progrès qu'a fait l'agriculture dans notre province.

Le 5ème tableau est consacré aux animaux, aux étoffes et aux fourrures. Dans la première partie doivent être entrés la quantité d'animaux vivants

et aussi de ruches d'abeilles possédés par chaque propriétaire. Seront ensuite énumérés tous les animaux tués pour les besoins de la maison, ou vendus pour la boucherie ou l'exportation, les livres de laines, de beurre et de fromage, et la quantité de miel. Vient ensuite sous le titre d' " étoffe de ménage, " pour les distinguer des étoffes produites dans les manufactures, tous les tissus, en laine ou en fil, fabriqués dans la famille, soit pour ses propres besoins, soit pour d'autres fins. La dernière partie de ce tableau a rapport aux fourrures de toute espèce. Les chasseurs devront l'examiner avec attention afin de ne rien omettre.

La sixième catégorie ou le sixième tableau comprendra tous les établissements industriels, avec les noms des propriétaires ou des compagnies qui les dirigent. Par établissements industriels, on entend toutes manufactures et autres lieux où une matière quelconque est transformée en articles d'usage ou de consommation. Tels sont les chantiers pour construction de navires, les scieries ou autres moulins, les fonderies, marbreries, poteries, menuiseries, selleries, forges, cordonneries, charcuteries, fabriques de roues, boutiques de charpentiers, fours à chaux, etc., etc. Le montant du capital et le nombre de personnes employées dans ces établissements avec le total des gages qu'elles reçoivent durant l'année devront aussi être mentionnés ici. On indiquera encore ici l'espèce de matériaux employés, si c'est du fer, du bois en billots ou en planches, de la pierre, du cuir ou de la laine, avec leur quantité et leur valeur. On dira la même chose pour les objets fabriqués; de quelle espèce ils sont, en quelle quantité et pour quelle valeur. Par exemple, pour une fonderie, de quelle espèce sont ses produits? 1,000; quelle est le montant collectif de leur valeur? \$15,500.

Le tableau qui vient ensuite est consacré aux produits des forêts. Tous bois, pin, épinette, noyer, mérisier ou érable, équarris ou lanchis seront entrés ici par pieds cubes ou par billots de 100 pieds de planche chaque. On devra mentionner aussi le nombre de mâts, petits et grands, les douves par milliers, les lattes, l'écorce de pruche et le bois de chauffage par cordes.

Nos bois de construction et autres, constituant une des principales richesses du pays, il est d'une extrême impor-

tance que les constructeurs et les maîtres de chantiers donnent les renseignements les plus complets sur les diverses espèces et les quantités de bois par eux extraites.

La navigation et les pêcheries, tels sont les deux sujets auxquels a rapport le huitième tableau. Comme ces deux grandes branches qui forment, en grande partie, la base de notre prospérité et de notre commerce, n'étendent pas beaucoup leurs ramifications dans le district de St. Hyacinthe, nous aurions peut être pu nous abstenir d'en parler. N'oublions pas néanmoins que nous avons, nous aussi, la navigation et les pêcheries.

Dans la première partie, seront enrégistrés les navires, soit à vapeur, soit à voiles, et les bateaux avec le tonnage possédé. D'après les dispositions du *Merchant Shipping Act* en force par tout l'Empire Britannique, chaque navire se compose de 14 parts. Ainsi donc, si un navire est la propriété de quatre individus, par exemple, chacun possède 16 parts; s'il est la propriété d'un seul, cet homme est possesseur de 64 parts.

On demandera, dans la seconde partie, combien de navires et bateaux, et quel nombre d'hommes sont employés à la pêche; combien de quintaux ou de barils de poissons de toute espèce ont été pris dans la dernière année. L'huile de foie de morue et les autres huiles de poisson devront aussi entrer dans cette catégorie.

Le baril de poisson est un quart d'environ deux minots et demi, ou d'une pesanteur de 200 livres.

Les produits minéraux sont l'objet du neuvième et dernier tableau. Le Canada l'exporte sur beaucoup d'autres pays par ses mines de toute sorte, mines riches et inépuisables. Les métaux les plus précieux, comme aussi les plus utiles s'y rencontrent en abondance. L'or, l'argent et le cuivre, le marbre, la pierre de taille et l'ardoise, le plomb, la houille et l'huile de pétrole, le soufre, la tourbe et le gypse ou plâtre sont autant de sujets sur lesquels le public aura à répondre. Le phosphate de chaux ou pierre à chaux fait aussi parti des produits minéraux. La moindre quantité extraite devra être mentionnée. Dans ce district, la tourbe, la pierre de taille sont les trois principaux produits qui peuvent figurer dans ce tableau.

Nous osons croire que ces quelques

remarques suffiront, sinon pour faire comprendre entièrement les fouilles qui seront ou qui sont déjà distribuées dans les familles, au moins pour les expliquer en grande partie. Le reste sera fait par les énumérateurs lors de leurs visites à domicile.

Nous conseillons à nos lecteurs d'examiner attentivement les tableaux, tout en lisant les quelques notes que nous donnons ici sur chacun d'eux.

Comprenant mieux que personne toute l'importance du prochain recensement, Mgr. de St. Hyacinthe, fait les recommandations suivantes, à son clergé dans une récente circulaire qu'il lui adressait.

Je passe maintenant à la question du recensement que je n'ai fait qu'aborder dans le Mandement, pour vous laisser le soin des détails dans lesquels il est très désirable que vous entriez vis à vis vos bons et chers fidèles, et en chaire lorsque vous lirez les quelques mots que je leur adresse sur ce sujet, et dans les entretiens particuliers ou conversations que vous pourriez avoir avec eux à cette occasion.

Faites-leur bien comprendre que les recensements se pratiquent dans le monde et sous tous les gouvernements, depuis les temps les plus reculés. C'est pendant un voyage que faisaient Marie et Joseph pour se conformer à une loi de recensement, que Notre-Seigneur prenait naissance dans l'étable de Bethléem. Il en avait sans doute bien coûté à Marie et à Joseph de se mettre en route à la veille du grand événement qui allait donner un Sauveur à la terre. Mais tous deux se font un devoir d'obéir, malgré l'excuse en apparence si légitime qu'ils eussent pu mettre en avant pour se soustraire à cette loi ou en différer l'exécution. Quo tous comprennent par cet exemple l'importance et le mérite de l'acte d'obéissance et de soumission à l'Autorité qu'ils ont à accomplir, et sachent s'en faire un mérite devant Dieu, par la fidélité avec laquelle ils répondront à toutes les questions qui leur seront adressées par les Officiers du Recensement.

Voilà pour ce qui pourrait s'appeler le côté religieux de cette importante mesure.

Maintenant à l'envisager du côté civil et politique, il est de nos plus chers intérêts de ne point donner des réponses qui ne seraient point exactes et fidèles,

et surtout des réponses qui auraient pour résultat d'amoindrir notre valeur, soit par rapport au chiffre de la population, soit par rapport à l'évaluation de nos propriétés, soit pour ce qui concerne les revenus de nos terres, les produits de notre agriculture, de notre commerce ou de notre industrie.

Insistez pour que l'on comprenne bien que notre influence dans toutes les affaires civiles et politiques, vû notre position vis-à-vis les autres provinces qui forment avec nous la Confédération du Canada, est en rapport direct avec notre population et notre richesse. Il serait vraiment pénible que le progrès de l'éducation n'eût pas encore dissipé certaines craintes ou appréhensions futiles et puériles, qui avaient autrefois assez libre cours parmi nous, comme d'enrôlements pour le service militaire dans les familles nombreuses, de taxes sur la propriété dans le cas d'un certain degré de valeur ou de prospérité!

Il y aurait pour nous un immense désavantage, un malheur réel, si l'on allait par ces considérations se déterminer à donner un état inexact, un rapport incorrect et mensonger relativement à aucune des réponses à faire aux formules du recensement, outre l'injure que l'on ferait à la vérité, qui blesserait la conscience de celui qui s'en rendrait coupable au mépris de la loi, laquelle veut que chacun réponde honnêtement à toutes les questions posées en cette grave circonstance par l'autorité légitime, à laquelle c'est pour tous un devoir d'obéir et de se soumettre en toutes choses. Nos compatriotes des autres provinces, et d'origine non-française entendent mieux que nous leurs intérêts en cette occasion : car, au lieu de présenter les chiffres les plus faibles, ils savent bien qu'ils y gagnent à donner en tout le chiffre le plus élevé ; et ils le donnent toujours en effet. Et je me rappelle qu'à ce sujet, un de nos journaux disait lors du dernier recensement, qu'ils avaient été assez adroits pour compter *enfants nés et à naître*, et biens *venus et à venir*! Je crois bien qu'il y avait quelque chose d'immérité dans cette imputation, qui n'en laisse pas moins apercevoir quelle déplorable et funeste différence d'appréciation, il y a entre nous et nos compatriotes d'une autre origine, relativement aux conséquences du recensement! Et il faut avouer que cette différence n'est point de nature à con-

vaincre une personne éclairée que nous sommes au niveau des lumières de notre temps, si nous allions encore une fois agir en conséquence d'idées aussi surannées et de principes aussi chimériques. Epargnons-nous cette disgrâce qui serait un véritable malheur, en donnant en toute chose un rapport fidèle et correct, tendant plutôt à la hausse qu'à la baisse; car soyons bien certains que telle sera la prudence des autres provinces. Et nous avons droit de les imiter, mais nullement de les blâmer. Elles comprennent bien leurs intérêts; comprenons bien les nôtres; alors nos chances seront égales et pareilles aux leurs. En développant, ou exposant sous un meilleur jour ce fonds d'idées, je crois que vous réussirez assez facilement à faire bien comprendre à nos si bonnes et si belles populations leur véritable intérêt, et vous leur aurez rendu un important service. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que chacun devra se faire un devoir de recevoir les Officiers chargés de remplir les détails du recensement avec la politesse et l'urbanité de manières qui distinguent nos mœurs canadiennes.

C O R R E S P O N D A N C E .

Monsieur le Rédacteur,

Il y a déjà longtemps que les traités et les journaux d'agriculture recommandent instamment l'usage du coupe-paille comme élément d'économie et comme moyen avantageux de préparer les fourrages pour l'alimentation du bétail. C'est un fait étrange que l'usage d'un instrument aussi utile ne se généralise pas davantage. Tout le monde admet bien son importance; mais généralement on est sous la fausse impression qu'il occasionne un surcroît de travail que ne compensent pas les résultats obtenus. Il devrait se rencontrer dans toutes les localités des personnes assez amies du progrès agricole, en position de donner l'exemple, pour prouver par des expériences concluantes, tous les différents avantages qu'on peut obtenir de l'emploi du coupe-paille. L'instrument dont je me sers coûte \$15, deux hommes coupent quarante bottes de fourrages à l'heure. Voilà pour la dépense d'achat et de temps. Les bêtes à cornes et les chevaux mangent bien le foin et la paille mêlés, hachés et secs. Mais il les pré-

férent mouillés, surtout avec l'addition d'un peu de sel et de son, qui donnent un degré de fermentation que les vaches surtout affectionnent et profitent particulièrement. Un grand nombre de cultivateurs de la paroisse de St. Augustin, témoins du fonctionnement du coupe-paille et des avantages qui en découlent en sont enchantés. Plusieurs sont bien décidés de suivre mon exemple. J'engage donc tous les amis de la classe agricole de faire tous leurs efforts pour répandre et généraliser l'usage de cet instrument si utile et si peu dispendieux.

Je suis heureux, Monsieur le Rédacteur de constater qu'il existe maintenant dans le Comté de Portneuf une tendance générale à se servir de machine et d'instruments améliorés, les machines à battre le grain, les charrues et les herses des derniers modèles sont en usage partout, les faucheuses et moissonneuses ont donné une telle satisfaction l'an dernier, que cet été un grand nombre de cultivateurs du comté feront l'acquisition de ces précieuses machines et s'en serviront.

Votre obéissant serviteur,

P. LARUE,

St. Augustin, Portneuf }
24 mars 1871. }

D O C U M E N T O F F I C I E L .

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Montréal, 1^{er} Mars 1871.

Présents : MM. L. Archambault, U. Archambault, J. Beaubien, L. Beaubien, Brownng, Bonoit, Cochrane, DeBlois, Gaudet, Joly, Lévêque, Marsan, Mas-sue, Ross, Sormerville et Tassé.

Lecture des procédés de la dernière assemblée qui sont approuvés.

Lecture d'une pétition des habitants d'une partie du comté de Gaspé, demandant la permission de former une troisième société d'agriculture dans ce comté. Cette pétition est accordée.

Lecture d'une pétition des habitants d'une partie du comté de Shefford, demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté.

M. Ross, secondé par M. Gaudet, propose :

Que M. le secrétaire soit chargé d'envoyer aux pétitionnaires du comté de Shefford copie d'une résolution en date du 1er juin 1870 déclarant que nulle pétition demandant l'autorisation de former une seconde société d'agriculture dans les limites d'un comté ne sera prise en considération, à moins que l'étendue du comté soit de plus de 40 milles.

M. Massue, secondé par M. U. Archambault, propose en amendement :

Que les fins de la requête de certains habitants d'une partie du comté de Shefford, demandant l'établissement d'une seconde société ne soient pas accordés, parce que le comté n'a pas 40 milles dans sa plus grande étendue, suivant la décision du Conseil en date du 1er juin 1870.

L'amendement étant mis aux voix, est perdu sur la division suivante :

Pour : MM. L. Archambault, U. Archambault, J. Béanbien, DeBlois, Massue et Sommerville.—6.

Contre : MM. Browning, Cochrane, Gaudet, Lévêque, Marsan, Ross et Tassé.—7

La motion principale est alors adoptée sur même division.

Lecture d'une pétition des habitants d'une certaine partie du comté de Dorchester, demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté.

M. J. Beaubien, secondé par M. Sommerville, propose :

Que la pétition des habitants d'une certaine partie du comté de Dorchester, demandant la permission de former une seconde société dans ce comté, soit rejetée, attendu que les raisons données dans la dite pétition ne sont pas suffisantes et que M. le secrétaire en informe les pétitionnaires, [adopté].

Lecture d'une lettre de M. W. R. Douk, secrétaire du collège agricole de Compton, informant le Conseil qu'un Bureau de direction pour ce collège a été formé le 11 février dernier; que le 21 du même mois, le conseil municipal de Compton achetait pour la dite Ecole, une ferme de 150 acres d'étendue pour la somme de \$4500, s'engageant à fournir une somme additionnelle de \$1621.30, pour aider à la construction d'un collège; qu'en sus, le Bureau de direction avait en mains une somme de \$4000 provenant de souscriptions, par les amis de l'Institution et demandant

sa part de l'octroi du Conseil d'Agriculture.

Proposé par M. Browning, secondé par M. Lévêque :

Que considérant que les directeurs du collège d'agriculture de Compton ont prouvé au Conseil d'Agriculture, d'une manière satisfaisante, qu'ils étaient préparés à commencer leurs opérations, il soit résolu que l'octroi annuel voté en faveur de ce collège [moins les \$800 payables par le Gouvernement] soit payable dès à présent par quartiers payables d'avance, à commencer du 1er Mars 1871; et que les \$600 votées pour les bourses soient aussi payables cette année quoiqu'il n'y ait pas encore le nombre d'élèves convenus [vingt] et ce pour venir en aide au collège agricole, pour terminer ces arrangements, [accordé].

Lecture d'une pétition des habitants d'une partie du comté de Huntingdon, demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté.

Résolu :—Que la pétition des habitants d'une partie du comté de Huntingdon, demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté, soit accordée, attendu que les raisons énoncées dans la pétition sont trouvées suffisantes et que la société existante recommande elle-même cette division.

Le Conseil s'ajourne à 2½ heures P. M.

SEANCE DE 2½ HEURES, P. M.

Les mêmes étaient présents.

Lecture d'une pétition des habitants du Saguenay, demandant une séparation avec la société d'agriculture de Chicoutimi, afin de former une société d'agriculture de comté indépendante.

Après avoir examiné attentivement cette question et examiné la loi, chap. 25 Vict. 27, il est résolu :

Que, aux termes de la loi, chap. 25, Vict. 27, les comtés de Chicoutimi et Saguenay étant unis pour les fins agricoles, le Conseil d'Agriculture n'a pas droit de diviser ces deux comtés, et qu'avant de pouvoir prendre action en cette affaire, il faut un acte de la législature pour rappeler la dite loi.

Lecture d'une pétition d'une partie du comté de Stanstead, demandant la formation d'une seconde société d'agriculture, dans ce comté.

Cette pétition n'ayant été présentée que pendant la présente assemblée, M. le Secrétaire reçoit instruction de transmettre copie de la présente pétition à la société existante pour connaître les objections qu'elle pourrait avoir contre une telle division.

Lecture de pétitions des sociétés d'agriculture de Huntingdon, Soulangos, Berthier, Laprairie, Napierville, Hochelaga et Verchères No. 1, demandant à être exemptées du concours pour les fermes les mieux tenues, afin de leur laisser les moyens d'acheter des animaux reproducteurs de choix!

Résolu.—Que ces diverses pétitions ne soient pas accordées, que ces Sociétés soient tenues, pour cette année, à se conformer strictement aux règlements relatifs aux concours des terres les mieux tenues, que le Conseil n'a adoptées qu'après mûre délibération.

Lecture d'une pétition de M. E. Poulin, se plaignant de l'existence de certains abus dans la société d'agriculture de Rouville.

Résolu.—Que la pétition de M. E. Poulin reste sur la table.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture de Verchères No. 2, demandant à ce que la division de l'octroi du gouvernement entre ces deux sociétés se fasse pour moitié et non pas suivant le montant souscrit et payé par chacune d'elle.

Résolu.—Que le conseil n'a pas de droit de changer la loi d'agriculture qui prescrit comment cette division devra être faite et par conséquent que cette pétition soit renvoyée.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture de la cité de Québec, demandant que la prochaine Exposition Provinciale ait lieu, cette année, à Québec et informant le Conseil que le conseil municipal de cette cité avait souscrit la somme de \$4000 et la société d'agriculture de Québec celle de \$1000 pour aider à payer les dépenses de cette Exposition.

Résolu.—Que la prochaine exposition Provinciale aura lieu, cette année, en la cité de Québec, à la condition que cette cité fournisse la somme de \$6,000 qu'elle devra placer à la disposition de ce

Conseil le ou avant le 1er de mai prochain.

Résolu.—Que le même comité qui a conduit la dernière Exposition Provinciale agira avec les mêmes pouvoirs à l'Exposition Provinciale qui aura lieu cette année à Québec.

M. le Secrétaire reçoit instruction de donner avis de la présente résolution au Bureau des Arts et Manufactures le priant de vouloir bien nommer un comité de cinq pour s'entendre avec le comité présentement nommé aux fins de mettre à exécution les présentes résolutions.

Le programme d'opération des différentes sociétés d'agriculture de cette Province, étant soumis au Conseil; il est unanimement résolu :

Que les sociétés d'agriculture devront se conformer strictement, et sous peine de privation de l'octroi annuel, aux règlements passés par le Conseil et que M. le Secrétaire leur fasse connaître cette décision par le moyen d'une circulaire.

Résolu.—Que le conseil d'Agriculture n'use pas du privilège qu'il a de nommer un des trois juges qui devront servir dans les concours de récoltes sur pied, mais que les sociétés d'agriculture fassent elles-mêmes le choix de ces trois juges; le Conseil étant prêt toutefois à leur suggérer un juge compétent si elles en expriment le désir, lequel sera choisi par le Secrétaire, sur une liste approuvée par le Conseil.

Le Conseil reprend la considération du *Manuel d'Agriculture* du Dr. H. Larue, et après discussion il est résolu.

Que le Conseil d'Agriculture reconnaît dans le « Petit manuel d'agriculture » du docteur Hubert Larue, un grand mérite, celui de montrer à nos cultivateurs, dans un langage clair et précis les défauts de leur culture, et de leur indiquer des remèdes généralement à la portée de tous, et qu'il recommande ce traité comme devant rendre de grands services à la cause agricole.

Le Conseil s'ajourne à 8 heures, P. M.

SEANCE DU SOIR, 8 HEURES, P. M.

Les mêmes étaient présents.

Lecture d'un plan d'amélioration agricole, par le Révd. Messire Buteau, de Ste. Anne Lapocatière.

La considération de ce plan est référé au comité d'enseignement agricole.

M. le Président attire l'attention du Conseil sur la circulaire adressée aux sociétés d'agriculture de cette Province demandant à souscrire, à même l'octroi annuel du gouvernement, pour venir en aide aux cultivateurs français.

Résolu : Que les sociétés d'agriculture qui le voudront seront autorisées à souscrire une certaine somme payable à même leur octroi, aux termes de la circulaire du secrétaire du Conseil.

M. Massue, secondé par M. Lévêque propose :

Que considérant le drainage comme point de départ certain en agriculture, un comité soit chargé d'étudier la question, de visiter les terrains drainés en obtenir les informations nécessaires comparer les récoltes obtenues avant et après, s'enquérir du coût, &c., et faire un rapport minutieux à ce Conseil : que ce comité sera composé de MM. Joly, DeBlois, Beaubien, du moteur et du second de cette motion.

M. L. Beaubien, secondé par M. Ross propose :

Que la somme de \$20 soit accordée à Maxime Dubé, comme indemnité pour les blessures qu'il a reçues en travaillant sur le terrain de l'exposition.

Résolu :—Que M. le Secrétaire soit autorisé à faire, à même les fonds du Conseil, le premier paiement échu sur le terrain acheté des Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu pour y ériger des bâtisses permanentes et y tenir les expositions provinciales.

M. J. O. Beaubien secondé par M. Ross propose :

Que le Conseil accorde une prime de \$80, destinée à couvrir les frais d'assurance pour le premier cheval reproducteur que chaque société d'agriculture pourra importer à l'avenir d'Europe, et qu'une semblable somme soit payée aux sociétés qui ont déjà fait ces importations et qui n'ont pas reçu de prime.

M. Lévêque, secondé par M. Massue propose en amendement :

Que le Conseil ne croit pas avoir les moyens d'accorder un aide pour payer les assurances sur les animaux importés par les sociétés d'agriculture et conséquemment est obligé de refuser pour le présent toute demande à ce sujet.

L'amendement étant mis aux voix est emporté sur la division suivante :

Pour. — MM. Archambault, Browning, DeBlois, Lévêque, Marsan, Massue et Sommerville. — 7.

Contre.—MM. J. Beaubien, Benoit, Gaudet et Ross.—4.

M. Browning, secondé par M. Lévêque propose :

Qu'à l'avenir l'assemblée trimestrielle régulière du conseil ait lieu le premier mercredi de mars au lieu du premier de février chaque année — Adopté.

Résolu.—Que le Secrétaire reçoive instruction de préparer une circulaire adressée aux sociétés d'agriculture faisant voir l'importance du drainage, les priant de tâcher de l'introduire dans leurs comtés surtout maintenant que les drains peuvent être obtenus en cette Province à des prix raisonnables.

Le Conseil s'ajourne à demain matin à 10 heures A. M.

SEANCE DE 10 HEURES 3 MARS.

Présent : MM. L. Archambault, J. Beaubien, Benoit, DeBlois, Gaudet, Joly, Lévêque, Marsan, Massue Ross et Sommerville.

Lecture d'une lettre de M. Camille Lussier, propriétaire du *Journal d'Agriculture*, à St. Hyacinthe, offrant de fournir au Conseil, 1000 copies de ce journal pour la somme de \$400.

Résolu : Que vu l'état actuel de ses finances, le Conseil ne peut pas accepter l'offre que lui fait M. C. Lussier.

Lecture d'une lettre de MM. Davenay, frère, au sujet de la *Semaine Agricole*.

Après une longue discussion sur les avantages des journaux agricoles et sur la nécessité pour ce conseil d'avoir un organe officiel pour servir d'intermédiaire entre le Conseil et les sociétés d'Agriculture.

M. L. Archambault, secondé par Mr. Lévêque, propose :

Que la *Semaine Agricole* soit choisie comme l'organe officiel de ce Conseil; qu'un octroi de mille piastre [\$1000] soit payé aux propriétaires de la dite *Semaine Agricole* et que toutes les sociétés d'agriculture, conformément à la 30^{me} clause de la loi d'agriculture, seront tenues de faire leurs annonces dans la dite *Semaine Agricole*, suivant un tarif à être fixé par le Conseil; et

qu'à ces conditions la *Semaine Agricole* publiera gratuitement toutes les annonces et les délibérations du Conseil d'Agriculture et paraîtra dans le même format que maintenant au moins tous les quinze jours ; cet arrangement viendrait en force le 1er Mai prochain.

Que M. Le Secrétaire soit autorisé à communiquer cette résolution aux MM. Duvernay, frère, et si elle est acceptée par eux, de passer un contrat à cet effet pour et au nom du Conseil d'Agriculture, [accordé.]

Et le Conseil s'ajourne.

(par ordre) GEORGES LECLERC,
Secrétaire.

RECETTES UTILES.

LES CHENILLES ET LES VEAUX.

Pour empêcher les chenilles de monter aux arbres, il n'y a qu'à enduire le tronc, à un pied de terre, deux pouces de haut, et épais d'un doigt, avec du saindoux, ou du tarte. On peut en faire encore autant, cinq pieds plus haut. Cela sert aussi contre les fourmis. On peut encore mettre des branches de sureau aux arbres qui en sont attaqués : ou bien on n'a qu'à les arroser avec de l'eau où l'on aura détrempe de la fiente de pigeon ou de brebis, avec un peu de salpêtre et de tabac, une poignée de chacun qu'on aura fait bouillir, pendant une demi-heure, dans un seau d'eau. Cette aspersion détruit mouches et fourmis.

C'est dans ce mois-ci que commence sérieusement le vélage. C'est aussi l'époque la plus naturelle pour la venue des veaux : néanmoins, dans les grandes exploitations, il est très recommandable de répartir les vélages sur toute l'année, afin d'avoir des veaux et des vaches fraîches vélées dans les temps où le lait et les jeunes animaux de boucherie sont rares et chers.

Avant et surtout après le vélage, les vaches doivent être nourries copieusement ; dans les cultures bien dirigées, on leur donne du bon foin ; mais cette nourriture n'est pas parfaitement appropriée aux nouveaux besoins des vaches et, sous ce rapport, rien ne nous paraît préférable aux soupes.

Les soupes sont des fourrages quelconques hachés et bouillis, ou simplement trempés dans l'eau bouillante pour les ramolir. Les fourrages les plus généralement employés sont les balles de grain, la paille et le foin hachés, auquel on ajoute des patates, des carottes ou des bettes cuites, du pain-de-lin, du grain moulu, du son, etc. En agissant ainsi, les aliments secs

deviennent plus assimilables et par conséquent plus nutritifs.

Cette nourriture ne doit être donnée que tiède et ne devra pas former plus des deux tiers de l'alimentation, l'autre tiers devant consister en paille et en foin sec.

On n'élève guère que les veaux qui naissent en Mars et la meilleure manière de les élever et de les faire boire au seau.

A PROPOS DE BEAUX COCHONS.—On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est*.

Difficile à battre, mais battu tout de même. Notre confrère *Pionnier* n'a pas encore le mot des superbes cochons des cultivateurs d'Halifax dont nous avons occasion de parler l'autre jour. Le cochon de M. Ferdinand Boissonault qui, à 7 mois, pesait 308 lbs, a été battu par celui de M. Farewell qui, du même âge pesait 387 lbs. Eh bien celui-ci est encore battu, par un cochon de M. John Carey d'Halifax qui, à 7 mois, a donné trois cent quatre vingt dix huit livres de beau lard !

Notre correspondant réitère de nouveau sa demande : "Qu'on batte cela maintenant !"

Attendons à l'année prochaine !

UTILE A SAVOIR.—On prétend que les débris des volailles constituent pour les vaches une nourriture empoisonnée.

Lotion pour la gale des chiens.—Faites bouillir deux onces de tabac dans un litre d'eau, passez, ajoutez du soufre et du savon mou de chacun deux onces.



CAUTION.—All genuine has the name "Peruvian Syrup." (see "Peruvian Bark.") blown in the glass. A 32-page pamphlet sent free. J. P. DINSMORE, Proprietor, 36 Dey St., New York. Sold by all Druggists.

AVERTISSEMENT.—Le Sirop véritable porte son nom—"Peruvian Syrup" (non pas "Perruvin Bark")... soufflé dans la bouteille. On envoie gratis un pamphlet de 32 pages. J. P. DINSMORE, propriétaire, 36, Dey Street, New-York.

En vente dans toutes les pharmacies.
1er mars 1871.—12-15-t.

Terre à Vendre.

A vendre, une terre située dans la paroisse de Sto. Anne de Stuckeley, à 8 arpents de l'église, contenant 80 arpents, et sur laquelle il se trouve une mine de cuivre.

Pour les conditions, s'adresser au curé d'Ely



Ce célèbre remède n'assèche pas seulement la toux en en laissant exister la cause, comme font la plupart des autres préparations, mais il relâche et nettoie les poumons et diminue l'irritation, détruisant par là la cause de la maladie. **SETH. W. FOWLE & FILS**, propriétaires, Boston. En vente chez tous les pharmaciens et marchands de médecines

LE CELEBRE BAUME SAMARITAIN DE WOOD.

Remède interne et externe pour la guérison des douleurs.

Gardez-le dans vos familles. La maladie vient sans qu'on s'y attende.



la Coqueluche.

Voici un remède interne et externe composé simplement de racines et d'écorces, comme celles dont se servaient nos pères. L'abondance sur terre en est assez grande pour guérir tous les maux, tels que Mal de Dents, mal de Tête, mal d'Oreille, Rhume, Toux, douleurs de Dos, de Reins, de Côté, Crampes d'Estomac, Coliques intestinales, mal de Gorge, Meurtrissures, Entorses, etc., etc.

Les parents y trouveront un remède presque infailible pour

Préparé par
GEORGE WOOD,

No. 5 Ruelle St. Amable, Montréal.

Le Dr. St. en est le seul Agent pour St. Hyacinthe.

15 février 1871.



Une femme à son mari:—Charles, quand tu iras en ville aujourd'hui, je désire que tu entre à la Pharmacie pour acheter une bouteille de **PAIN-KILLER**. Fais attention, prends le bon, celui qui est préparé par "Perry Davis & Son."

Le mari:—Mais que veux-tu faire avec le **PAIN-KILLER**, ma chère ?

La femme:—Baptiste a attrapé un mauvais rhume, hier soir, il peut à peine parler, il est si malade, et Joseph a mal aux dents depuis hier matin, et toi avec ton rhumatisme. Si tout ce que le monde dit est vrai, le **PAIN-KILLER** peut guérir toutes ces maladies, et avec une maison comme la nôtre, il y a toujours des malades et ce sera un vrai bonheur si tu pouvais trouver quelque chose pour soulager nos afflictions.

Le mari:—Eh bien, ma chère Marie, pour nous guérir, nous allons essayer le **PAIN-KILLER**.

Le **Pain-Killer** est un remède pour les douleurs internes et externes. Les maux intérieurs, Crampes, Spasmes, Froids subits et dérangement d'intestins, quelques Gouttes dans de l'eau donneront un soulagement immédiat. Comme liniment il est sans égal, il arrête la douleur instantanément. Soyez certain de nous procurer la bonne suite par Perry Davis & Son et vendue par tous les pharmaciens et les groceriers.

15 février 1871.

L'ORIGINE DE L'AGRICULTURE.

Monsieur le rédacteur,

L'origine de l'agriculture est, sans doute, contemporaine du fait de l'appropriation du sol ou de la constitution de la propriété. Dans cet état hypothétique de l'humanité auquel on donne le nom de société primitive, la richesse agricole consistait uniquement en bestiaux que l'on faisait voyager d'un lieu à un autre pour chercher de nouveaux pâturages et des eaux vives ; mais à mesure que la population s'accrut le genre humain se fixa. Pour cela il fallut exécuter sur le sol certains travaux, qui furent pour ainsi dire le prix de son appropriation à un seul possesseur, c'est-à-dire de la constitution de la propriété privée. C'est seulement à partir de ce moment que peut naître l'agriculture proprement dite. Jusqu'alors l'homme s'était contenté de consommer les produits naturels qu'il rencontrait ; dès ce moment, il chercha à les multiplier par la culture. L'agriculture dépend principalement du climat, de l'agglomération plus ou moins grande de la population sur un territoire et du degré de civilisation auquel cette population est parvenue. Dans les climats chauds ou la nature produit une énorme abondance de fruits pour la subsistance de l'homme et des animaux, ou il n'est pas nécessaire de se livrer à un travail incessant pour satisfaire aux différents besoins de la vie, l'agriculture en général fait peu de progrès. Il en est de même dans les contrées où règne constamment un froid rigoureux, mais ici ce sont les obstacles naturels qui s'opposent au développement de la culture. Ainsi, par exemple dans le Groenland et dans le Kamtschatka où la terre est couverte de neige pendant neuf mois de l'année, on ne peut cultiver qu'une ou deux espèces de céréales et les habitants se nourrissent principalement des produits de leur chasse et de leur pêche. Au contraire, dans les régions tempérées, l'homme peut travailler pendant presque toute l'année le sol qui le nourrit, et il en peut tirer une extrême variété de productions. Il suffit de suivre la chronologie de

l'histoire générale pour constater le fait que les peuples s'adonnent naturellement à l'agriculture sous certains climats qui lui sont favorables.

Lorsqu'on ouvre les Livres sacrés on voit qu'elle était l'occupation principale des patriarches, et que, dès les temps les plus reculés, elle était pratiquée dans la Mésopotamie et dans la Palestine. Osias, roi de Juda dirigeait lui-même sur les montagnes du Carmel, les travaux de ses cultivateurs et il étendait sa sollicitude d'une manière toute paternelle sur ceux qui s'occupaient exclusivement de la culture des champs et du soin des troupeaux. On sait que l'agriculture était florissante chez les Assyriens, les Mèdes et les Perses. Selon Béroze, elle était si ancienne chez les Babyloniens, qu'elle remontait au premier siècle de l'existence de ce peuple. Les Égyptiens lui attribuaient une origine céleste ; suivant leurs traditions, la déesse Isis possédait la gloire d'avoir découvert le blé et le dieu Osiris celle d'avoir inventé la charrue et la culture de la vigne. Au reste, les travaux que les Égyptiens ont exécutés pour entretenir la fertilité de l'Égypte sont les plus éloquents témoignages de l'importance qu'ils attachaient à l'industrie agricole. A leur exemple, les grecs attribuèrent également aux dieux les premières notions qui leur furent révélées sur cet art. La mythologie nous montre Cérès, déesse des moissons, enseignant aux premiers habitants de l'Afrique l'art d'ensemencer les terres, de recueillir le blé et de faire le pain. Elle attribue à Bacchus la culture de la vigne et la fabrication du vin. Les traits saillants que vous présente l'agriculture chez les grecs sont l'introduction de jachères trois fois labourées, l'usage des engrais, découvert, suivant Pline par Augias, les semences à la volée, l'emploi de la faucille, pour les moissons, celui des mortiers pour écraser le grain, des clotures en épine, l'emploi de deux espèces de charrues, l'une pour les défrichements et trainée par des bœufs soumis au joug, l'autre pour le second et le troisième labour et tirée par des mules ; le dépinage des grains par les pieds des chevaux, la taille de la vigne, la fa-

brication du vin et la culture des céréales dont le nombre alla toujours en augmentant, les soins donnés à la multiplication des bestiaux au nourrissage des porcs et des chèvres, et enfin l'éducation des chevaux de labour et de luxe. Ces résultats incontestables d'une culture avancée démontrent quels sont les progrès que les grecs avaient accomplis dans l'art de cultiver le sol, et en quel honneur ils le tenaient.

Les Romains à leur tour regardèrent cet art comme le plus utile à une nation, et les productions de la terre comme les biens les plus justes et les plus légitimes qu'il soit possible à l'homme de posséder. Chaque citoyen occupait un champ modique dont l'étendue fut d'abord de deux jugères [50 acres], puis de sept [175 acres]. C'est ainsi que le propriétaire lui-même pouvait cultiver son domaine à la bêche, mode de culture qui était jugé le plus favorable à la production. En outre, des lois sévères veillaient au respect des moissons sur pied et des limites des champs, et, grâce à la réserve d'un domaine public considérable, les particuliers n'avaient pas à gémir sous le poids des impôts. Le droit de parcours était inconnu ; on multipliait les marchés et les foires tout en laissant chacun libre d'y porter ses denrées ; on ouvrait et l'on entretenait avec soin les voies de communication pour le facile transport des volumineux produits du sol. Mais lorsque les dépouilles de l'univers vaincu eurent enrichi les Romains, les rudes travaux de l'agriculture furent abandonnés aux mains des esclaves, et bientôt les campagnes négligées ne fournirent plus le blé nécessaire à la subsistance de la population qui dut alors avoir recours à d'autres peuples.

On sait que, longtemps avant l'ère chrétienne, le midi de la Gaule avait reçu des colonies phéniciennes et grecques. Ces colons appliquèrent leurs méthodes de culture au sol nouveau qu'ils avaient adopté pour patrie. Cependant les peuples qui occupaient la plus grande partie des Gaules n'étaient pas tout-à-faits ignorantes de l'agriculture, puisque, dès les temps les plus reculés, elles amendaient les terres avec de la marne et qu'elles culti-

raient une assez grande variété de végétaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que la population de ce pays était nombreuse, fait qui témoigne d'une culture avancée. En outre, lorsque la Gaule fut envahie par les armées romaines, la facilité que César y trouva pour la subsistance de ses troupes démontre que les récoltes y étaient abondantes. Sous la domination romaine, les Gaulois firent de rapides progrès dans la civilisation, et l'agriculture participa à ce mouvement général. Mais l'invasion des tribus germaniques que l'amour seul du pillage rassemblait autour d'un chef, couvrit le pays de ruines et y tarit toutes les sources de production. Ce ne fut que sous les rois de la seconde race que l'agriculture commença à se relever, grâce à l'intelligence et à l'activité des moines qui se livrèrent avec zèle au défrichement des terres. Sous Charlemagne, ce mouvement continua, mais après la mort de ce prince il fut bientôt arrêté par les incursions normandes et l'établissement du régime féodal. Au XIII^e siècle à l'époque des croisades, un grand nombre de seigneurs vendirent la liberté à leurs serfs, afin de se procurer les sommes nécessaires aux expéditions d'outre-mer abandonnèrent leurs terres à ces serfs affranchis. Alors l'influence du travail libre ne tarda pas à se faire sentir dans la production agricole. L'affranchissement des communes vint encore favoriser ce mouvement. Toutefois ce ne fut guère qu'au commencement du XV^e siècle que l'agriculture reçut une impulsion toute nouvelle. François I^{er}, Henri III, Charles IX et Henri IV multiplièrent les réglemens en faveur des agriculteurs. Enfin le XVII^e siècle ouvrit définitivement la voie du progrès pour l'agriculture. Depuis cette époque, la science et l'art agricoles ont toujours été en se perfectionnant quoique à divers degrés chez tous les peuples de l'Europe. Malgré cela, à la fin du siècle dernier, il n'existait pas une grande différence entre la culture la plus avancée et la culture des Romains, telle que l'ont décrite Caton, Plin et Columelle. Maintenant ce qui constitue la supériorité de notre agriculture sur celle de l'ancienne Rome, c'est l'emploi de machines

inconnues à l'antiquité, et la connaissance des principes scientifiques de l'art. A cette heure, les problèmes les plus importants concernant l'influence du sol, le développement physiologique des plantes et le nourrissage des bestiaux sont l'objet des études de savants de l'ordre le plus éminent, et il n'est pas douteux que grâce à la rigueur des méthodes suivies dans ces recherches, la solution de ces questions ne soit prochaine.

Les principes de l'agriculture doivent se déduire de la connaissance de la nature des végétaux et des animaux, des divers espèces de sol et d'engrais ainsi que de l'étude des climats, des saisons et des influences qu'exerce la température. Ces principes sont d'une telle importance que le cultivateur qui en a une connaissance même imparfaite peut déjà opérer divers perfectionnements qui augmentent singulièrement la quantité et la qualité des produits donnés par le sol qu'il exploite. Il est à même d'apprécier les espèces végétales et animales qui conviennent à un sol donné dans une saison et dans un climat déterminés. Il peut ensuite améliorer les espèces qu'il a choisies et les rendre plus propres à ses desseins; ainsi le choix de certaines races de bestiaux, préférables à d'autres est une affaire d'un haut intérêt pour le cultivateur. Il en est de même des végétaux; il faut faire un choix non seulement parmi les genres et les espèces, mais encore parmi les variétés de l'espèce. Il y a telle variété de patates, d'avoine de pois et de blé d'inde qui produisent abondamment, tandis que telle autre ne donne presque rien. En cela, il faut consulter les résultats obtenus par l'expérience. C'est encore l'expérience qui a appris que la nutrition des plantes dépend principalement des matières organiques contenues dans le sol et que ces matières proviennent généralement de détritus d'autres végétaux. Cette observation a conduit à l'usage des engrais, de même que le fait général qu'aucune plante ne peut vivre sans eau a conduit à l'usage des irrigations. D'un autre côté, comme on a remarqué que l'excès d'eau était préjudiciable à la plupart des végétaux, on a eu recours

à diverses méthodes de dessèchement. En outre, comme on a observé que partout la température exerce une grande influence sur le développement des végétaux et sur la multiplication des animaux, on a du chercher le moyen, sinon de changer la température d'un climat ce qui n'était pas possible, du moins de la modifier dans la plupart des lieux cultivés, soit en abritant les animaux et les plantes, soit en opérant des dessèchements dans le cas où des eaux trop abondantes déterminent une évaporation excessive qui entretient l'atmosphère dans un état d'humidité constante. Enfin l'expérience a démontré qu'un sol dans la composition duquel il entre plusieurs terres primitives est naturellement plus productif toutes choses étant égales d'ailleurs que celui qui se trouve formé d'une seule espèce de terre. Elle a aussi fait voir qu'une sol qui ne renferme pas une certaine proportion de terre calcaire ne saurait conserver longtemps sa fertilité, c'est pourquoi l'un des procédés le plus ordinairement usités pour améliorer les sols qui ne sont pas calcaires, consiste à y ajouter à chaque sol l'espèce de terre qui lui manque. Mais tous les moyens employés par l'agriculteur pour augmenter les produits de la terre qu'il exploite, nécessitent des frais qu'il est nécessaire d'apprécier exactement au point de vue du profit que doivent lui rendre son travail et ses dépenses. Pour cela il faut qu'il tienne un compte exact de frais de toute espèce que coûte chaque genre de culture et chacune des portions de terre qu'il cultive, afin de pouvoir les comparer avec le produit que lui donnent chaque espèce de culture et chacune des portions de son domaine. C'est par oubli de cette mesure qu'un grand nombre de cultivateurs sont entraînés, chaque année à faire des dépenses inutiles sur un champ dont le produit n'est pas susceptible d'augmentation; alors, si balance générale l'industrie donne un bénéfice définitif, l'agriculteur est hors d'état de reconnaître que sur une partie de ses terres il a éprouvé une perte réelle. Aussi la difficulté qu'éprouve le cultivateur pour se procurer les capitaux indispensables aux améliorations les plus rationnelles,

sont, pour ne pas parler de l'aveugle esprit de routine, de grands obstacles au développement ultérieur de l'agriculture en Canada, malgré tous les encouragements qu'un gouvernement sage et éclairé accorde à une industrie qui intéresse au plus haut point la prospérité publique.

L'Etude de l'Histoire Naturelle.

Monsieur le rédacteur,

S'il est une chose qui doive exciter notre étonnement, c'est que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, et à une époque où les anciens préjugés disparaissent devant les nouvelles découvertes de la raison et de la science, on trouve si peu de personnes, comparativement parlant, qui s'adonnent à l'étude de l'histoire naturelle, ou par lesquelles elle ait des charmes ou de l'intérêt. Ce sujet obtient à peine quelques instants d'attention passagère ; certains esprits dédaignent de l'approfondir, et le relèguent parmi les jeux de l'enfance. L'historien de la nature est pourtant appelé à consigner des faits plus importants que les méandres d'un papillon, la filature d'une larve ou l'épanouissement d'un pétale ; ses études, en les considérant d'une manière abstraite, et en dehors des branches si variées qu'elles embrassent, lui procurent une des plus délicieuses occupations qu'un être raisonnable puisse se donner : peut-être n'est-il pas dans la vie humaine de délasser plus digne de ce nom, ni plus satisfaisant dans ses résultats, que celui qui a pour objet d'étudier de près l'économie de la Providence dans le monde de merveilles qui nous entoure, dans cette création sans cesse animée par sa présence.

Ces recherches, dont les objets sont inépuisables, élèvent et agrandissent l'esprit qui s'y livre ; elles fournissent un sujet de méditations à l'homme sédentaire et studieux, elles donnent de la vie et du charme aux promenades de l'homme actif, et communiquent de l'intérêt à tout ce qu'il rencontre sur son chemin. Pour cela il n'est pas né-

cessaire de vivre exclusivement avec les hôtes de l'air, les humbles habitants des haies et des bosquets, ou parmi les fleurs et les herbes des champs ; mais s'accoutumer à passer auprès d'eux avec indifférence, c'est se priver volontairement d'une source abondante de plaisirs innocents, dignes de recréer les loisirs de l'homme raisonnable, et qui mènerait par une gradation facile à la contemplation d'un ordre de choses plus élevé.

On ne saurait trop tôt diriger l'attention de l'enfance vers les merveilles de la création qui l'entourent ; plus tard les soins absorbants les tristes réalités de l'existence viendront peut-être distraire de ces premières et si douces impressions. Mais ces goûts de nos jeunes ans ne s'effaceront jamais entièrement, et l'esprit, fatigué sous le poids des préoccupations et des soucis, ira redemander à la solitude et aux pures jouissances de la vie champêtre le bonheur et la paix. Nos connaissances en histoire naturelle sont dues pour la plupart à des recherches persévérantes, et tout incertain qu'est le succès de nos labeurs, parfois un rayon de lumière viendra sillonner la route obscure de l'humble investigateur, et lui laissera rapidement entrevoir des vérités cachées. Que l'homme oisif ou ignorant ne vienne donc pas se railler de celui qui consacre des moments libres à examiner une mouche, un champignon ou un scarabée ; ce sont les œuvres de l'intelligence suprême, qui ont chacune dans la création un but déterminé. L'étude de leur merveilleuse organisation a dissipé pour nous plus d'un moment d'ennui et de tristesse et disons le encore, elle a peut-être contribué à nous rendre meilleurs, et à nous disposer à cette transformation complète qui nous attend, dont les différentes phases de la vie animale et végétale nous offrent le plus touchant emblème.

Qui racontera les merveilles sans nombre de la création ? Qui descendra dans les fleuves et les abîmes de la mer pour en étudier les habitants ? Nous en connaissons à peine quelques uns ; mais dans ce peu, combien de choses qui nous passent et nous confondent ! Cette éponge avec laquelle nous essuyons

nos meubles, savons nous bien qui nous l'a faite ? C'est la maison mouvante que des vermineaux marins se construisent eux mêmes sur le flanc des rochers. Et ce corail dont nous admirons le vermeil, c'est un débris de la roche pierreuse que de petits insectes se bâtissent en forme de tronc d'arbre au fond de la mer. Et ces perles auxquelles nous mettons un si haut prix, ce sont les gouttes de sueur qu'une espèce d'huître ou de limace océanique a laissées se coaguler, en formant, à l'aide de sa transpiration, ces deux écailles qui sont à la fois sa maison, son vêtement et ses os. Et cette pourpre dont s'ornent le manteau des rois, c'est une liqueur que distille dans sa langue une espèce d'escargot de mer. Salomon devra la couleur royale de ses vêtements à un animal rampant, et, avec toute sa magnificence, il n'égalera pas une fleur des champs.

L'habitant d'un autre coquillage enseignera la navigation. Le nautile ou navigateur, mollusque marin à huit bras, se bâtit de sa propre substance une conque en forme de navire, y met assez d'eau pour lui servir de lest, élève deux de ses bras, déploie au vent la membrane ou voile qui les unit, en allonge deux autres dans la mer comme deux avirons, puis un cinquième qui lui tient lieu de gouvernail, et traverse ainsi l'Océan à voile et à rame, étant lui-même son navire, son pilote et son équipage. Ce n'est pas tout : une tempête s'annonce-t-elle, un ennemi est-il à craindre, l'industriel aréonaute replie sa voile, rentre ses avirons et son gouvernail, emplit d'eau son bâtiment et s'enfonce dans l'abîme. Le danger est-il passé, il renverse sa barque sens dessus dessous, y produit le vide et la fait remonter. Arrivé à la surface, il la retourne adroitement, la remet à flot, déploie de nouveau sa voile et recommence à voguer au gré des vents. Quand l'homme trouvera-t-il le secret d'échapper ainsi à la tempête ? Je l'ignore. Et, un jour, pourtant, il le trouvera.

Mais ne restons pas toujours dans les ondes amères de l'Océan, entrons un peu dans les fleuves et les rivières. Tout le monde y connaît l'é-

crevisse, avec ses tenailles et sa cuirasse solide. Mais tout le monde connaît-il la merveille qui s'opère en elle chaque année ? Je ne parle pas des œufs qu'elle porte et qu'elle fait éclore sous sa queue ; chose qui paraîtra peut-être étrange à plus d'un mortel ; je ne parle pas même de l'incroyable faculté qu'elle possède de reproduire les antennes et les pattes qu'on lui arrache ou qu'elle s'arrache elle-même, je parle de la transmutation complète qu'elle subit tous les ans. Elle se dépouille non seulement de sa robe écailleuse, mais encore de toutes ses parties cartilagineuses et osseuses, même de son estomac et des intestins ; elle se refait à neuf tout entière. Pour comble de singularité, il paraît qu'avec son nouvel estomac elle digère l'ancien. Qui comprendra jamais cette mort et cette résurrection annuelle, mort et résurrection qui sont communes à l'écrevisse et à tous les animaux de même genre. Que de mystères !

En voici de non moins étonnants :

Dans nos ruisseaux, dans nos fossés, dans nos mares, et sur la vase qui est au fond, et au milieu des lentilles qui en tapissent la surface, il est un petit ver ou insecte pluripole, nommé pour cette raison polype. Se croit-il menacé, il contracte ses pieds ou ses bras, car ils lui sont l'un et l'autre ; il se rapetisse de manière à se rendre presque imperceptible. Se voit-il en sûreté, il se délate, il étend ses bras, il les allonge, il marche, il saisit de petits insectes, de petits vers, qu'il dévore tout entiers. Souvent deux polypes avalent le même ver, chacun par un bout, quand alors ils se rencontrent, plus d'une fois il arrive que l'un avale l'autre avec la portion du ver qui se trouve dans son corps. Ce qui est encore plus curieux, c'est qu'au bout d'une heure le polype sort sain et sauf du corps de celui qui l'avait englouti ; il n'y perd que sa proie. Autre singularité et qui n'appartient qu'à lui : c'est qu'on peut le découper en long ou en large, en autant de morceaux qu'on voudra ; chaque morceau deviendra un polype complet, qui en produira d'autres à son tour. Il n'y a qu'un siècle qu'on a pris garde à ce prodigieux vermisseau ; la science ne tente même pas d'en

expliquer les mystères et les merveilles. Combien d'autres prodiges semés sous nos pas que nous ne daignons pas même regarder !

[A continuer.]

Du climat et des autres circonstances physiques en agriculture.

Monsieur le rédacteur,

Il ne suffit pas d'avoir égard à la couche labourable du sol ; si nous ne voulons nous tromper dans le choix des plantes à cultiver, il faut encore prendre en considération une série d'autres circonstances ; tels sont le climat, le sous-sol, l'inclinaison du terrain, les alentours, toutes choses par lesquelles l'influence du sol, en lui-même, se trouve tantôt fortifiée, tantôt affaiblie, tantôt détruite, tantôt changée en une autre. La même chose a lieu pour l'action que ces circonstances exercent réciproquement les unes sur les autres. Une couche végétale de sa nature sèche et sans consistance gagnera de l'humidité et de la fertilité par un sous sol qui retient les eaux, par son exposition au nord ou à l'ouest, par le voisinage de quelque grande rivière, tel que notre majestueux St. Laurent, par une situation basse ou parfaitement horizontale, par le climat septentrional ou par la fréquence des météores aqueux auxquels une contrée peut être sujette. Au contraire, une couche végétale humide et compacte devient plus sèche et plus fertile par un site élevé, un climat méridional, une exposition au sud ou à l'est, par le peu de pluie qui tombe, par l'exposition au vent, par un sous sol perméable, etc. etc.

Telle est l'action de ces circonstances accessoires pour balancer, en faveur de la végétation, les propriétés nuisibles du sol ; mais admettons que le contraire ait lieu, supposons que le sol sec et sans consistance se trouve dans les circonstances où nous venons de placer le sol humide et compacte, et que celui-ci se trouve dans les circonstances que nous avons souhaitées au sol sec et sans consistance ; alors,

dans les deux cas, les mauvaises qualités de tous les deux seront d'autant plus sensibles et plus défavorables à la végétation.

Ce que j'ai dit de l'influence des circonstances accessoires sur le sol s'applique aussi à leur influence médiate sur les plantes par l'intermédiaire du sol ; mais, en outre, elles exercent encore sur ces dernières une influence immédiate dont je vais parler plus tard.

Il est entendu que ces influences ne doivent pas être contre balancées par la nature du sol.

UN AMI DU PROGRES.

BLÉ-D'INDE CUISANT DE WILFRED !

Aujourd'hui, Baptiste, en allant au marché, dit Annette à son mari, arrête donc au bureau du *Journal d'Agriculture*, tandis qu'il est encore temps ; et achète moi 3 ou quatre petits paquets de ce blé-d'inde que l'on appelle *Blé-d'Inde cuisant de Wilfred*. Je sais bien que c'est la meilleure espèce de blé-d'inde pour cuire que le pays n'a pas encore eu. D'ailleurs, la famille aime tant cela le blé-d'inde bouilli que j'en veux, que j'en veux avoir. Ne m'oublie pas, mon vieux, car tu sais bien aussi que le temps de semer va bientôt arriver. Ne crains pas de dépenser un écu ou trois sheling pour t'en procurer comme il faut. Ah ! oui, ma vieille répond enfin Baptiste : *je vais en acheter*.

Eh bien ! Braves cultivateurs, faites comme Baptiste. Venez en acheter tandis qu'il en est encore temps. Profitez de la chance qui vous est offerte de vous engager de cet excellent blé-d'inde à si bon marché. Seulement que vingt centins le paquet. Et si vous en prenez six à la fois, vous les avez alors pour vingt sous. Aux États Unis vous paieriez un semblable paquet 50 centins : chose à considérer.

On lit dans un journal anglais :

“ C'est une erreur très-grande et cependant très-répan due de croire que l'opération du repiquage ne puisse avoir lieu qu'après la pluie. Il faut que la terre soit aussi men ble que possible, afin d'envelopper exacte ment toute la racine, ce résultat ne peut être que difficilement atteint si la terre est humide ; elle forme dans ce cas une sorte de mortier qui s'agglomère d'abord, qui se fendille plus ou moins par le dessé chement. On peut affirmer qu'il est avantageux de pratiquer le repiquage lorsque le sol n'est pas hu mide, observant toutefois qu'il doit être bêché profondément ou labouré immédiatement avant le repiquage. Lorsque cct opération a lieu par une forte chaleur, il arrive bien que les feuilles extérieures se des sèchent et meurent, mais celles du centre restent fraîches ; elles ramè nent en 24 heures l'action des racines, et celles ci provoquent à leur tour la croissance de nouvelles feuilles au bout de quelques jours. Si, au contraire, on repique par un temps humide, quand revient la sécheresse, la terre, remuée alors qu'elle était trempée, se dessèche, se durcit, se crevasse, et la plante est en souffrance jusqu'au buttage. En résumé, il convient donc de repiquer lorsque la couche supé rieure du sol est bien sèche et après que la terre a été profondément travaillée, il serait alors à désirer qu'il ne plût pas trois ou qua tre jours avant le repiquage, il vaudrait même mieux n'avoir pas de pluie de tout un mois que d'en avoir au moment de commencer la transplantation.

Extrait d'une lettre adressée à Montréal et venant de San Fran cisco Californie :

“ Vous plairait-il de nous infor mer si vous pourriez remplir une commande pour cent ou deux cent mille livres de sucre d'érable en pains d'une moyenne d'une livre mais pas au delà de deux. Vou driez-vous aussi nous dire si nous pour rions acheter une quantité de sirop d'érable et nous dire combien de temps il pourrait probablement se con server sans fermenter.”

*Plantes pour les terres légères
d'alluvion et pour
le sol calcaire.*

On trouve ce sol moins dans les vallées et dans les terres basses que dans certains creux où la couche végétale des alentours, entraînée successivement par les eaux, forme un sol gras et noir, composé de beaucoup d'humus en partie insoluble et d'une très petite quantité de sable ; à cause de la forte pro portion de glaise qu'il contient, les gelées le soulèvent de manière que les grains ne peuvent y réussir. Les grains d'été y réussissent d'autant mieux, pourvu qu'une sécheresse prolongée ne survienne pas après la semaille. On n'y trouve pas de chiendent aussi, pour ne pas faire perdre à cette terre son peu d'adhé sion, on ne la laboure jamais qu'une fois. Elle ne produit qu'une herbe chétive et peu nourrissante, et se gazonne lentement si elle a été quel que temps en culture. Les grains que l'on y cultive sont les pois et l'orge, à laquelle succèdent deux récoltes d'avoine.

Dans le sol calcaire les plantes qui y croissent le plus avantageuse ment sont l'orge, les pois, le blé, les navets et l'herbe pour pâtura ge.

— La saison du sucre d'érable a été très courte ici ; à Bourbonnais les quelques familles qui se sont livrés à cette exploitation ne s'attendent pas à aucun bénéfice ; à peine en ont ils pu faire goûter à leurs amis. Les arbres commencent à pousser leurs bourgeons ; la verdure repa rait sur les pelouses ; la température est très variée et change trois fois par jour avec des alternatives de chaud, de froid et de vent violent. Les labours et semences son com mencés ; la terre est fort humide. Les chemins sont plus ou moins secs en ville : les oiseaux abondent ; le gibier, oies sauvages, outardes, can nards, paraît très abondant à la campagne, à en juger par les voliers qui passent fréquemment sur nos têtes ; tous se dirigent de l'ouest, mais l'on n'en voit pas sur notre marché. Courrier de l'Illinois.

*Plantes pour le Sable et pour
la glaise.*

Dans un sable aride il ne peut guère réussir que des plantes qui tirent de l'atmosphère, par la porosité de leurs feuilles ou de leurs tiges, la nourriture qu'elles ne peuvent se procurer par leurs racines. A cette classe appartiennent la spargule, le tapinambour, le sarrasin, et avec l'engrais suffisant, les patates. Le seigle est la seule céréale qui puisse végéter dans ce sol. Sa réussite ne peut cependant pas être attribuée à la faculté d'absorption de ses feuilles maigres et en petit nombre ; mais comme dans les pays de sable on ne le sème qu'à la fin de l'automne ou même en hiver, qu'en cette saison le sol est toujours humide, qu'au printemps il s'élève rapide ment et fournit bientôt de l'ombre, ces circonstances sont probablement la principale cause pour laquelle il prospère dans un sol où tout autre grain ne réussirait pas.

Le gravier, si on peut l'arroser, ne saurait être mieux employé qu'en prairie.

Dans le sable qui, par le mélange d'une autre terre, n'est pas aride on peut, outre les plantes déjà dé nommées, cultiver les navets, les haricots et l'orge.

Un sable encore plus mélangé et meilleur que le précédent peut produire l'avoine et la petite orge. La première a besoin d'un peu d'humidité. L'orge demande dans la terre de la vieille force, pour me servir d'une expression vulgaire, que l'on ne trouve pas facilement dans un sol de sable, surtout quand il est mauvais.

A ces plantes il faut encore ajouter les trèfles, surtout le Trèfle Alsique, le lin, les pois, les carottes, le tabac, le navette et souvent la luzerne.

Si enfin le sable est porté par la culture au plus haut point de fertilité, et produit encore du chanvre, du houblon, du tabac, du blé de la Mer Noire, du blé-d'inde et des fèves.

Plantes pour la glaise.—La glaise, l'opposé du sable, ne convient comme celui-ci qu'à un petit nombre de plantes; elle ne permet pour ainsi dire que de pauvres récoltes de blé et d'herbe. Elle-ci pâturée est toujours le moyen le plus convenable de tirer parti d'un sol où les récoltes qu'on lui confie courent tant de risques, et dont la préparation difficile, coûteuse, souvent imparfaite, offre tant d'obstacles à la culture. Si l'herbe reste courte et n'est pas susceptible d'être fauchée, elle donne une pâture d'autant plus nourrissante.

Lorsque la glaise est moins compacte par le mélange de sable, de chaux et d'humus, elle convient très bien au froment ou blé, à l'avoine, à l'orge, aux fèves, au trèfle aux choux, aux patates et aux navets.

D'un mélange encore plus considérable de chaux il résulte ce sol précieux, propre aux plus riches récoltes, telles que la grande orge, l'excellent blé, l'Orge d'hiver, le chanvre, le tabac, le blé-d'inde, les choux, les fèves, le trèfle, etc. Un tel sol est regardé comme trop bon pour du seigle, de l'avoine et des patates. Ces dernières cependant, considérées comme moyen de nettoyer la terre, n'en doivent pas être entièrement bannies. Ce serait un crime de songer ici à la jachère complète, qui est souvent si utile, souvent si nécessaire dans les autres sortes de sols glaiseux.

Plantes pour l'argile et pour les terres fortes d'alluvion.

L'argile tient le milieu entre le sable et la glaise. Sous ces deux dénominations il ne faut entendre ni le sable pur, ni la glaise de potier. Comme l'argile se rapproche plus du sable ou de la glaise selon qu'elle est plus ou moins mélangée de l'une de l'autre, de même les plantes qui lui conviennent varient selon qu'elles se plaisent plus ou moins dans le sable ou la glaise. Dans un bon terrain argileux, on peut cultiver, quoique pas tout à fait avec le même succès, tout ce

qu'on cultive dans le sable amené au plus haut degré de fertilité et dans le sol glaiseux de première qualité. Plus l'argile se rapproche de la glaise, et plus elle convient au blé, et plus elle est sablonneuse, plus elle convient au seigle.

Parmi les sols argileux, il en est un qui se distingue par la forte quantité qu'il contient d'un sable fin, qui lui donne toutes les mauvaises qualités de la glaise sans lui en donner les bonnes. On le nomme une terre froide. Au printemps il s'échauffe tard, et il en résulte que les récoltes sont en arrière quinze jours. Il convient mieux à l'avoine qu'à l'orge, et mieux au seigle qu'au blé. Cependant ce dernier y réussit aussi, de même que le Trèfle Alsique et toutes les autres sortes de trèfles. Avec beaucoup d'engrais on peut y cultiver toutes les autres plantes.

Pour les terres fortes d'alluvion.— Dans un sol d'alluvion de nature compacte, l'orge d'hiver, le blé, les fèves, l'avoine et le trèfle réussissent particulièrement. Il y faut peu ou point d'engrais, mais beaucoup de travail. Les récoltes hâtées ne conviennent pas, à cause des difficultés que présente leur culture. De là résulte la nécessité de recourir de temps à autre à la jachère, qui ameublir la terre mieux que tous les piochages.

CONSEILS POUR LE MOIS D'AVRIL.

(Du Protecteur Canadien.)

—Ne vous laissez pas prendre par les poissons d'avril.

—Aussitôt que la terre sera dégelée, labourez votre terre et aussi profondément que possible.

—Plus vous mettez d'engrais sur vos terres, plus la moisson sera abondante; achetez-en, si vous n'en avez point ou pas assez, c'est de l'argent qui vous rapportera plus que cent pour cent.

—Mettez toutes vos clôtures en ordre; un clou et quelques coups de marteau pourront vous épargner bien du trouble et des dépenses.

—N'oubliez pas de planter de bonne heure vos petits pois; ils sont si bons, quand ils sont mûrs et sur tout quand ils sont plus précoces que ceux de vos voisins.

—Le mot avril dérive du mot latin *aperire*, qui signifie *ouvrir*, parce que pendant ce mois la terre s'ouvre, s'entr'ouvre pour laisser croître les plantes.

—Ne parlez jamais sans avoir réfléchi à ce que vous devez dire; ne faites pas comme ces personnes qui ont toujours la bouche pleine bien qu'ils aient la tête toujours vide.

—Autant que vos forces et vos travaux vous le permettent, observez le jeûne du carême, d'abord parce que c'est un précepte de l'église, puis parce que c'est une hygiène salutaire. Généralement parlant, on mange plus qu'on ne peut digérer.

—Si vous n'avez pas encore rempli votre devoir pascal il est temps d'y penser. C'est le dernier des conseils pour le mois d'avril, il est pour cela le plus important.

EXCELLENT PRESERVATIF DU BOIS VIF.—Lorsqu'on supprime à un arbre une branche vive ayant atteint une grosseur de plusieurs pouces, il est très important, surtout si c'est un arbre à fruit, de préserver la section coupée du contact direct avec l'air; dépourvu d'une enveloppe protectrice, le bois est sujet aux inconvénients suivants; l'exposition du soleil et les alternatives d'humidité et de sécheresse le font fendiller en peu de temps et en préparent la décomposition; une foule d'insectes, attirés par la sève qui humecte la récente blessure, et trouvant en cet endroit un bois plus tendre à attaquer, viennent s'y fixer et en

hâtent la putréfaction. En outre, la sève descendante, rencontrant une issue, s'accumule tout autour de la branche coupée, et finit par former un bourrelet circulaire peu agréable à l'œil. La cire à greffer des jardiniers paraît très bien à ces inconvénients; mais outre qu'on ne l'a pas toujours sous la main, il faut encore, pour en faire usage, se donner l'embarras de la faire fondre et savoir l'appliquer convenablement.

Voici un autre moyen préservatif beaucoup plus facile à mettre en pratique, et donnant d'excellent résultats. Il consiste tout simplement dans l'emploi de cendre commune, qu'on humecte d'eau, de manière à en faire une bouillie épaisse. On en frotte avec une brosse ou un tampon d'herbe la partie encore fraîche coupée ou a été enlevée la branche. Cette cendre pénètre si bien entre tous les interstices des fibres ligneuses, que la pluie même, en glissant sur le bois qui en est frotté, n'en enlève que la partie superficielle et en laisse toujours une couche suffisante. Ce simple enduit protecteur empêche le bois de se fendiller, et sa nature alcaline éloigne les mille insectes qui, sans cette précaution, seraient venus attaquer l'arbre en cet endroit.

A propos des poules couveuses.

On perd, tous les ans, une grande quantité d'œufs, parce que l'on met couvrir, sous les poules, plus d'œufs qu'elles n'en peuvent couvrir et tenir chauds; c'est la principale cause de notre mécompte, et l'on devrait toujours proportionner le nombre d'œufs, à la grosseur de la poule sous laquelle on les met couvrir.

Voici quelques suggestions à ce sujet :

1o. Il faudrait prendre en considération l'état de la température, car une poule qui pourrait couvrir sur treize œufs dans le mois de juin, ne pourra couvrir que sur dix dans des mois plus froids, comme mars et avril, par exemple. Il ne faut donc pas donner à une poule plus d'œufs qu'elle n'en peut tenir chauds, par le contact de son corps; on doit

plutôt lui donner un nombre limité d'œufs que de courir les risques de lui en donner trop. Si c'est une poule gaine que vous choisissez comme couveuse (les gaines sont d'excellentes couveuses) il suffira de lui donner neuf de ses propres œufs orze à une dorkin, quinze à une shanghai ou une brahina: outre que ces deux dernières espèces sont plus grosses, elles ont plus de duvet et de plumes que les autres. Sur les derniers temps de l'incubation il est bon d'espérer les œufs ce qui ravigote les petits, car sans cette précaution, il arrive souvent que le poulet étouffe dans la coquille ou y reste collé.

Empoisonnement de porcs par la citrouille pourrie.

M. Cailleau, vétérinaire dans le Gers, déclare que la citrouille pourrie peut occasionner de grands ravages dans l'organisme des porcs et même les empoisonner.

M. Cailleau a été appelé chez M. Sauset, propriétaire à Nongaroulet, près Cognac, pour voir des porcs qui étaient gravement malades; à son arrivée, trois d'entre eux étaient même déjà morts, les autres se trouvaient dans un mauvais état. Ne sachant à quelle cause attribuer ces accidents, il fit l'autopsie de l'un des porcs, et il vit que les membranes de l'estomac et de l'intestin étaient extrêmement engorgées; il trouva l'estomac rempli par les aliments pris la veille et la cavité intestinale presque vide, ne contenant qu'une petite quantité d'un liquide sanguinolent, ce qui indiquait l'arrêt, après le repas, de la fonction digestive, et confirmait la pensée d'un empoisonnement.

M. Sauset qui, quoique âgé de quatre-vingts ans, n'avait jamais entendu dire que la citrouille pourrie put être dangereuse, déclara que la veille au soir on en avait mêlé, gros comme deux poings, à la ration des porcs. On avait pris cette petite quantité de citrouille pourrie autour de la queue du fruit, avec tous les grains et la pulpe qui les enveloppait. M. Cailleau fut alors à peu près convaincu que là était la

cause de l'empoisonnement.

Il paraît, d'ailleurs, que ce fait s'est produit dans d'autres localités. Une voisine de M. Sauset a perdu aussi une truie à laquelle elle avait donné à manger de la citrouille pourrie.

Il y a peu de jours, dans une métairie dépendant du château de Rieufort, commune de Roquefort, et appartenant à M. Gézé, ancien négociant à Toulouse, trois cochons âgés de huit mois, sont tombés malades peu de temps après avoir mangé de la citrouille pourrie; l'un est mort et les autres sont restés longtemps malades; depuis lors ils mangent peu et ne profitent guère.

Voilà des faits sérieux; nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à prendre des précautions et à ne pas distribuer de la courge pourrie à leurs porcs. Alors même que les résultats ne seraient pas bien certains, il faut faire comme l' sage et dire : *Dans le doute abstiens-toi.*

L. DE VAUGELAS.

RECETTES UTILES.

Pour guérir la jaunisse la plus invétérée.—Prenez des fèves de noyer séchées et réduites en poudre, infusées pendant une nuit dans un petit verre de vin blanc que vous prendrez le matin à jeun.

Pour désinfecter la viande la plus puante.—Prenez de la lessive faite avec de la cendre filtrée, faites-y bouillir la viande trois ou quatre minutes et personne ne pourra découvrir si elle a été puante et pourrie.

Pour désinfecter la viande salée.—On jette quelques gouttes de dissolution de potasse sur un saloir de viande puante. Cette opération lui donne la même qualité que si elle n'avait jamais été altérée.

Pour préserver la semence des insectes et des oiseaux lorsqu'on les a mises en terre.—Faites stremper vos semences dans le suc de rubarbe quelques temps avant de les semer.

Pour ôter à la viande sa mauvaise odeur lorsqu'elle commence à se gâter.—On la fait bouillir dans un chaudron ou marmite ou l'on a jeté un morceau de charbon ardent que l'on retire au bout de dix minutes.

Pour désaler la viande et la rendre fraîche.—Faites la bouillir dans du lait, et ensuite faites la cuir dans l'eau.

Pour détruire les punaises.—Acide nitrique deux onces, fiel de bœuf trois onces, chaux vive en poudre trois onces. Mélez exactement et oignez avec ce mélange les lieux de leur retraite.

Pour rendre farineuses les patates aqueuses et de mauvais goût.—Lorsque les patates sont aqueuses et de mauvais goût, il faut ne les faire cuire que dans l'eau bouillante, c'est à dire, ne les jeter dans le chaudron que quand l'eau bout bien fort.

Pour attendrir les jambons.—On les enveloppe dans un linge et on les tient enterrés pendant une heure dans un endroit qui ne soit ni trop sec ni trop humide.

Pour guérir les cors aux pieds.—Macérez des feuilles de lierre dans du fort vinaigre pendant huit ou dix jours; ensuite appliquez les sur les cors deux fois le jour, et en peu de temps ils disparaîtront.

Pour guérir les vers chez les enfants.—Faites une forte infusion de sange dans laquelle vous ferez dissoudre une petite quantité de perlasse; sucrez la liqueur et ajoutez un peu de lait si vous le désirez.

Dose.—Une cueillerée à thé tous les quarts d'heure jusqu'à ce que l'enfant ait envoyé des vers.

Boulettes de viandes cuites.—Lorsqu'on a des restes de viande ou de volailles cuites, on les hache avec une quantité suffisante de lard, en y ajoutant du sel et du poivre. On fait cuire à la vapeur

des patates rondes, qu'on pèle et qu'on écrase avec une fourchette de manière à en avoir un volume égal à celui de la viande; on mêle le tout, et on ajoute deux ou trois œufs entiers, blanc et jaune selon la quantité de farce (lard). Lorsque le mélange est complet on façonne des boulettes plus petites qu'un œuf, qu'on applatit des deux bouts en leur donnant une forme régulière; on les roule dans la farine ou dans la mie de pain parfaitement émiettée; on les fait frire comme il faut, et, lorsqu'elles sont bien rissolées; on les sert, soit seules, soit sur une sauce tomate "Catsup" ou toute autre sauce. Ces boulettes enflent, beaucoup et sont fort légères; c'est un des meilleurs moyens d'utiliser les restes de viandes.

Omelettes.—Bien que la préparation d'une omelette soit chose connue de tout le monde, elle est cependant très souvent mal faite; je dirai même que fort peu de cuisinières la savent bien faire. Or il y a grande différence entre une omelette bien faite et une omelette mal faite.

D'abord, il est presque impossible qu'une omelette de plus de douze à quinze œufs soit bonne, à moins que la poêle ne soit d'une dimension énorme, ce qui la rend très difficile à manier; lorsqu'on a beaucoup de convives, il vaut mieux faire deux omelettes.

Cassez les œufs dans un plat creux ou tout autre vase profond, ajoutez du sel, du poivre et une cueillerée de lait; battez, mais pas assez pour que les œufs moussent. Faites fondre dans la poêle, sur un feu pas trop ardent, un gros morceau de beurre; lorsqu'il est bien chaud, sans avoir commencé à roussir, versez-y les œufs. Laissez prendre un peu; remuez; laissez prendre de nouveau; remuez encore et ainsi de suite jusqu'à ce que les œufs soient pris en partie, mais cependant de telle manière qu'il reste encore une portion liquide.

Alors ne touchez plus l'omelette; diminuez le feu; laissez le dessous prendre couleur, servez avec un rince sur un plat, en repliant l'omelette en deux; elle doit être bavense, c'est-à-dire qu'il doit s'en écouler sur le bord quelques parties que l'action

de la chaleur n'a pas rendues solides. Si, au lieu de procéder de cette manière pour faire une omelette, vous la remuez sans cesse, et si vous attendez que tous les œufs soient pris avant de la faire jaunir dessous elle sera sèche et s'émiettera. Si le nombre des œufs est trop considérable pour la grandeur de la poêle, l'omelette sera trop épaisse, mal cuite et dure. Si vous laissez noircir le beurre, elle contractera de l'âcreté; si vous ne le laissez pas réchauffer suffisamment, elle sera sans goût.

L'omelette au naturel, servie sur une sauce tomate, est un met excellent et d'un aspect agréable et peu connu.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE.

CHAISES, SOFAS, FAUTEUILS, TABLES, BUREAUX, BOIS-DE-LITS,



Garanties de Chambres à Coucher, Garde-Robes, LAVEMAINS, MATELAS DE CRIN, Etc., Etc.

449 RUE NOTRE-DAME,
PARTE OUEST,
MONTREAL.

Nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Sauvageau qui se trouve plus bas. Cet artiste, dont le talent est bien connu, n'épargne rien pour satisfaire tous les besoins de la localité. Son nouvel atelier qu'il vient de monter sur un bon pied est un nouveau sacrifice qu'il s'impose pour contenter tout le monde.

Quand vous aurez un portrait à faire prendre, allez voir M. Sauvageau.

Nos lecteurs nous pardonneront volontiers le retard apporté à la publication de notre Journal depuis près de quatre semaines. Espérons que tout ira pour le mieux à l'avenir.

PROGRAMME
DES OPERATIONS DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU
COMTE DE ROUVILLE.
POUR L'ANNEE 1871.

—ooo—

En conformité aux Règlements du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, il y aura cette année trois concours :

- 1°. Terres les mieux tenues pour tout le comté.
- 2°. Terres les mieux tenues pour chaque paroisse.
- 3°. Grains sur pied pour tout le comté.

RÈGLEMENTS

pour le concours des terres les mieux tenues.

1°. Système de rotation de six à dix ans.

2°. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étales par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreront pas dans le système de rotation.

3°. Clôtures en bon ordre.

4°. Fossés et rigoles en bon ordre.

5°. Point de roches et de mauvaises herbes dans les champs, les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

6°. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme et bien tenu, au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail ;

7°. Étable, porcherie, laiterie, grange bergerie, cours, instruments aratoires, commodes, en bon ordre et améliorés.

8°. Engrais bien préparés et bien conservés ;

9°. Bons Pâturages succédant ordinairement dans la rotation aux prairies.

10°. Grande étendue de prairies ; paccages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture,

11°. Une des soles, ou du moins la vingtième partie de la ferme en culture sera en légumes ou plantes sarclées, et cette partie devra changer chaque année.

12°. Chaque sole sera, en bon état de production.

13°. A chacune des onze premières conditions du programme, les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité des dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie. Quant à la douzième ils alloueront à chaque sole un nombre égal de points, de manière à former toujours quelque soit le mode d'assolement, le nombre de cinquante, et ils conserveront ou diminueront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

14°. Ne pourront concourir que les terres d'au moins 60 arpents en culture.

15°. Dans tous les cas les concurrents devront cultiver au moins un demi arpent en légumes en sus des patates, sous peine d'être mis hors du concours.

16°. Celui qui obtiendra le premier prix pour une terre bien tenue ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés.

17°. Les prix dans le concours pour les terres les mieux tenues pour tout le comté seront comme suit :

1er prix	50 piastres
2e " "	40 " "
3e " "	30 " "
4e " "	20 " "
5e " "	10 " "

18°. Les prix dans le concours pour les terres les mieux tenues pour chaque paroisse seront comme suit :

1er prix	10 piastres
2e " "	8 " "
3e " "	6 " "
4e " "	4 " "
5e " "	2 " "

19°. Pour qu'une paroisse ait droit au concours pour les terres les mieux tenues, il faut qu'elle renferme au moins dix membres et souscrive au moins le tiers des prix qui lui sont offerts.

20°. Les compétiteurs devront être membres de la société et avoir payé une entrée de deux piastres au moins huit jours avant l'examen de leurs fermes. Cette entrée sera payée au directeur de sa paroisse ou au secrétaire. Les directeurs devront transmettre les listes des entrées dans les huit jours qui précéderont l'examen.

21°. L'examen de ces concours commencera Lundi, le 12 juin prochain.

22°. Pour être membre de la Société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le premier de mai prochain au directeur de sa paroisse ou au secrétaire.

—ooo—
CONCOURS POUR LES GRAINS
SUR PIED.

Prix offerts aux souscripteurs :

1ère classe. Pour deux arpents de blé. 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

2e classe. Pour un arpent de blé d'hiver, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

3e classe. Pour deux arpents de prairie nouvelle, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

4e classe. Pour $\frac{1}{2}$ arpent de fèves, 5 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres.

5e classe. Pour $\frac{1}{4}$ arpent de betteraves, carottes et navets, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

6e classe. Pour 3 arpents de pois, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

7e classe. Pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

8e classe. Pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

9e classe. Pour $\frac{1}{2}$ arpent de lin, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

10e classe. Pour 1 arpent de patates, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

11e classe. Pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

La visite de ces onze classes commencera lundi, le 12 juin prochain, au matin, par la paroisse de St. Paul, L'Ange-Gardien, St. Césaire, Ste. Angèle, Ste. Marie, Richelieu, St. Mathias, S. Hilaire et S. Jean-Baptiste.

Les entrées pour ce concours seront de 50 centins par chaque pièce exhibée et devront se faire et être payées au moins trois jours avant l'examen.

—ooo—
ÉTALON PERCHERON.
DU COMTE DE ROUVILLE.

RÈGLEMENTS.

1er. Le susdit Percheron demeurera à Rougemont depuis le 20 Mai au 20 de Juillet qui suit, avant et après ces dates il demeurera à St. Marie de Monnoir, aux soins de M. J. B. Lebeau.

2°. Il sera vendu par le Secrétaire-Trésorier de la Société 100 bons pour la saison prochaine.

3°. Des bons seront vendus aux conditions suivantes : pour la saison comprenant la mise des juments 5 fois \$6. Pour la mise d'une fois \$4 ; la même jument une 2me fois \$2 ; une 2me fois \$1 et ainsi de suite et pour la garantie d'un poulain \$10, le tout payable au 1er septembre prochain ; de plus il sera vendu des bons après le 1er de mai à toute personne qui n'est pas membre de cette société pour la mise de leurs juments à la saison tel que sus-mentionné pour le prix de \$8 argent comptant ; des arrangements pourront être pris avec le secrétaire pour les juments qui seront obligées de passer quelques jours à Rougemont.

4°. Tous accidents aux juments quel qu'on soit la cause seront aux risques du propriétaire.

5°. Toutes juments doivent être la propriété de la personne qui l'entre comme souscripteur.

6. Il ne sera pas vendu plus d'un bon au même souscripteur jusqu'au 1er mai sus-mentionné.

70 Il ne sera pas permis au Secrétaire de délivrer des bons à crédit, sans avoir un certificat du directeur de la paroisse, constatant que la personne est en état de payer cette somme.

PARTI DE LABOUR.

Le parti de labour ordonné par la société aura lieu mercredi, le 25 octobre prochain, en la paroisse de Ste. Angèle, sur la propriété de M. Trofflé Blanchard, et les prix suivants seront offerts aux concurrents :

1^o classe. Pour les adultes ; 5 prix 10, 8, 6, 4, 2 piastres.

2^e classe. Pour tous jeunes gens au-dessous de 20 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

REGLEMENTS.

1^o. Les souscripteurs devront être membres de la société, avoir entré leurs noms chez le secrétaire ou chez l'un des directeurs au moins huit jours avant tel parti.

2^o N'auront droit de concourir à tels partis de labour que les membres de la société, ou leurs fils ou leurs employés demeurant avec eux. Une carte de membre ne pourra y admettre qu'un seul concurrent.

3^o Chaque concurrent devra labourer au moins deux planches.

5^o Chaque compétiteur, aussitôt que son labour sera terminé, devra planter au centre de sa planche un piquet auquel sera attaché un numéro et faire rapport au secrétaire de l'heure à laquelle il a terminé sa tâche.

5^o Dans la classe des jeunes gens, celui qui a remporté un premier prix aux concours précédents ne devra concourir que dans la classe des adultes.

6^o Les compétiteurs devront labourer avec leurs propres chevaux, ou avec ceux de leurs pères ou de leurs maîtres et devront terminer leur labour avec le même attelage, sous peine de perdre le prix auquel ils auraient droit.

7^o Ceux qui obtiendront un 1^{er} prix ne pourront rentrer dans les concours ordinaires que cinq ans après l'obtention de tel prix.

8^o Les laboureurs ne pourront se faire aider que pour planter les piquets servant à mesurer le terrain, autrement ils seront privés du prix auquel ils pourraient avoir droit, sous la même peine ils ne pourront s'aider de la main.

9^o Il ne sera pas permis aux juges de se tenir sur le terrain pendant le labour et ils devront faire seuls l'examen des planches, lorsque le concours sera terminé.

MAJOR CAMPBELL,
Président.

J. U. MESSIER,
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont 11 Janvier, 1871.

CHOIX DES SEMENCES.

Dans le choix des semences du grain, on doit s'attacher à se procurer celles d'un sol propice et qui sont d'une bonne qualité. Le changement d'un sol à un autre, d'une qualité différente, est avantageux. Cependant un étranger qui s'établit sur une ferme dans un pays qu'il connaît peu, trouvera généralement qu'il est à propos de choisir la meilleure semence qu'il puisse trouver dans le voisinage ; il les épluchera, en ôtant tous les grains viciés et toutes les graines de mauvaises herbes avant de semer.

En Angleterre c'est une pratique très générale chez les fermiers d'échanger les semences contre d'autres de la même espèce. On sait très bien, par exemple, que de deux parties de blé, d'une qualité aussi rapprochés que possible, celle qui est le produit d'un sol bien différent de celui dans lequel on doit la semer, donnera de meilleurs rapports que celle qui a crû dans le même sol ou dans un sol analogue et dans le même climat. En Ecosse les fermiers trouvent que le blé du sud, qui est ordinairement meilleur que le leur, le remplace avec beaucoup d'avantage. Il est à ma connaissance que des fermiers aient transporté du blé d'Angleterre en Irlande pour changer leurs semences, et ils ont été amplement dédommages de leur trouble et de leurs dépenses. L'avoine, et autres grains, transmis d'un sol glaiseux à un sol sablonneux, toutes choses égales d'ailleurs, sont plus productifs que ceux qui ont poussé dans un sol sablonneux. On trouvera que de changer les semences de patates d'un sol à l'autre, si l'on choisit les meilleures et si l'on plante chaque espèce séparément, est très avantageux pour augmenter et amender les produits. Quant au blé, les échantillons en sont devenus, dans beaucoup de cas, très détériorés et généralement pleins de rouille, par suite d'un mélange avec des semences de pois sauvages et d'autres plantes parasites. Les blés du pays conviennent au climat et au sol, mais ne sont pas propices pour la semence sans être auparavant dégagés des mauvais grains et de tout ce qui n'est pas du blé, et désinfecté de la rouille au moyen d'une immersion dans des corrosifs. Cette opération n'entraîne ni beaucoup de difficulté, ni beaucoup de travail, au moyen d'un écran en fil de fer bien construit que les fermiers devraient avoir, ou oïer avec ce qu'on appelle un sas fait de fil de fer ou de bois fendu suffisamment ouvert pour que les grains viciés et les graines de mauvaises herbes puissent

passer à travers. On peut acheter cet instrument pour quelques chelins, et on trouvera qu'il sépare parfaitement tous les mauvais grains ; et s'il reste des pois sauvages on doit les ôter à la main. Un travail bien facile et, s'il est nécessaire, très profitable pour la famille du fermier dans les moments de loisir l'hiver, est de nettoyer et de préparer la semence du blé pour les semailles du printemps. Si on ne sème pas de la semence nette, on ne doit pas espérer de moissonner des récoltes nettes, ni de vendre les produits de récoltes mêlées de pois sauvages, ou infectées de rouille au même prix que du bon blé net. Au fait des échantillons de blé détérioré par un mélange de mauvaises graines et atteint de maladies, ne sont pas propres à offrir au marchand qui veut les exporter, si ce n'est à un plus bas prix qui les indemnise du travail et de la perte qu'ils feront pour retrancher tout ce qui n'est pas du blé. Les fermiers qui connaissent ce fait par expérience ne seront sûrement pas assez indifférents, sur leur propre crédit et leurs intérêts que de négliger l'application d'un remède simple autant que facile. Si, après l'ensemencement de semence nette et bien préparée, des pois sauvages et autres mauvaises herbes croissent dans le blé, ce sera parce qu'on n'aura pas traité le sol convenablement, en le cultivant trop rigoureusement sans égard à une rotation judicieuse ou distribution de récoltes, ni à la mise en repos du sol au moyen de pâturage. Si des semences nettes étaient *invariablement* semées dans des terres cultivées comme elles *doivent* l'être, pour produire des récoltes profitables, je suis persuadé que les fermiers moissonneraient *invariablement* des récoltes nettes, que la saison fut mouilleuse ou sèche.

Il y a plusieurs espèces d'orge, mais on ne cultive beaucoup ici qu'une espèce, celle carrée ou à quatre rangs ; on la trouve plus productive que l'orge à deux rangs ou à long épis, et comme les brasseurs ne refusent pas d'en faire de la drèche, le fermier aura raison de continuer à cultiver ce qu'il trouve de plus productif et de plus profitable. Quelques fermiers cultivent de l'orge à deux rangs ou à long épis et en produisent de beaux échantillons.

Nous avons en Canada presque toutes les espèces d'avoines connues en Angleterre, et le fermier possède

d'amples moyens de faire un choix. L'avoine blanche de Pologne est d'une bonne qualité, et produit abondamment en grain et en paille, dans les sols d'une fertilité médiocre. L'avoine patate, quoique très estimée en Irlande et en Angleterre, n'est pas aussi productive en ce pays en grain et en paille que l'avoine de Pologne, et est très sujette à rouiller. L'avoine géorgienne est un gros grain et très prolifique dans les sols riches; elle rapporte plus par acre qu'aucune autre qualité quelconque, lorsqu'on la sème dans les sols riches.

L'avoine de Sibérie ou de Tartarie, espèce dont les grains sont pour la plupart tournés du même côté, est d'une qualité grossière, mais elle convient très bien aux sols maigres et dans les situations exposées. On prétend qu'elle rapporte bien en farine.

L'avoine blanche ordinaire est très productive, et, quoique, moins volumineuse et moins pleine, elle convient au climat et au sol. L'avoine noire est aussi très productive et bien adaptée au pays; mais si le fermier qui la cultive sème aussi de l'avoine blanche, il sera très difficile de les empêcher de se mélanger.

C'est pour cela que le fermier dont les terres conviennent mieux à l'avoine devrait peut-être s'abstenir d'en semer aucune autre espèce.

On se procure dans la province plusieurs qualités de pois qui conviennent au sol et au climat du Canada.

Le fermier trouvera qu'il est dans tous les cas de son intérêt de choisir la semence la meilleure et la plus pure de quelque espèce que ce soit, de ne pas semer de la semence qui n'est pas parfaitement nette, et sans mélange, et de prendre en préparant la semence toutes les précautions raisonnables propres à garantir les récoltes futures de maladies et des ravages de la vermine.

S'il achète sa semence, la différence des premiers frais entre la bonne semence nette et de la semence sale, infectée et souvent corrompue, ne doit nullement influencer son choix, ni l'empêcher d'acheter la meilleure et de rejeter la plus mauvaise.

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS:

Sous ce titre ont été lit dans le *Franco Canadien*, journal publié à St. Jean :

Nous avons vu la semaine dernière à la gare de cette ville, un plein char de jeunes filles qu'un de ces tristes trafiquants de chair humaine avait engagé comme autant de volailles, pour les conduire sur le marché américain. Que deviendront ces pauvres créatures, abandonnées à elle-même au milieu de tous les périls des villes manufacturières? On ose à peine y songer. Mais ce qui étonne le plus en tout ceci, c'est qu'au sein d'une population aussi morale et aussi intelligente que la nôtre, il puisse se trouver des pères et

des mères de famille assez insouciantes de l'honneur de leurs filles, pour les livrer ainsi aux hazards les plus périlleux.

Nous invitons avec instance nos braves familles canadiennes à se tenir sur leurs gardes et à écouter avec défiance les histoires fabuleuses que leur feront ces émissaires qui profitent de leurs relations dans le pays pour réaliser quelques misérables bénéfices aux dépens de la décence et de morale publique.

Au reste, on sait ce que valent leurs promesses. Tout le monde connaît les déceptions que rencontrent la plupart de ceux qui écoutent leurs pernicious conseils.

Qui ne se rappelle encore la mesaventure de ces soixante ou quatre-vingt personnes parties l'automne dernier de nos environs qui, écoutant les promesses magnifiques qu'on leur faisait, ont converti à grande perte tous leurs biens en argent comptant pour aller éprouver, loin du pays, les déceptions les plus cruelles.

Que ceux qui jugent à propos de chercher fortune aux Etats-Unis, le fassent à leur compte et personne n'aura le droit de leur faire le moindre reproche. Mais, lorsque l'amour du gain les entraîne jusqu'à spéculer sur l'amoindrissement de leur propre pays, il est temps de les signaler à la défiance du public.

LES TAXES AUX ETATS-UNIS.

Nous venons de recevoir une feuille américaine à grand format, par une société qui réclame le libre échange (free trade). Cette espèce de journal ayant pour titre *People's Pictorial Tax-Payer* nous met sous les yeux, au moyen de gravures des plus originales le chiffre énorme des taxes imposées sur tous les objets qui sont représentés là.

Le cultivateur, dit-il, se lève le matin et met sa chemise de flanelle taxée à 65 par cent, ses pantalons et sa veste à 60, son pardessus dont les différentes matières qui entrent dans sa confection sont taxées à 40, 60 et 150 par cent. (Une planche représente chaque objet nommé). Il fourre ses bottes (35) met un feu de charbon (60) dans son poêle (33) et le tuyau 150 et le chaudron dessus, 40) s'assied pour son déjeuner en face d'une assiette [45], d'un couteau et d'une fourchette (35), assaisonne ses mets avec du sel (108) et du poivre (120), et lit son journal le *Free Trader* dont le papier est taxé à 20, l'encre 35 et les caractères 25 par cent.

Nous passons plusieurs autres objets qu'il serait trop long d'énumérer. Suivons notre pauvre fermier au magasin du village où il achète pour son épouse un mouchoir [35], un châle [200], une robe de soie (60), de laine [100], un chapeau [40], une boucle [60], des bas [75], des bottines [35], un parasol (60) et des gants [50].

Après avoir acheté tout ce qu'il faut pour les besoins du ménage il s'en va voter, sous le vieux drapeau 100 p.c. pour envoyer du congrès un candidat libre échangiste.

Ici sont énumérés les chemins de fer, engins, voitures etc. et tous les instruments d'agriculture. Puis enfin le pauvre cultivateur, malade à mort, on pensant combien le tarif, le volé, s'en va se coucher sur un lit de bois, taxé à 20 par cent, tiré sur lui un drap (55) et une couverture (240). Il prend son Quinine, taxé à 40 par cent, et ceci est tout. Sa mort est rappelée sur le marbre taxé à 70 par cent, et il s'en va dans un lieu où il n'y a pas de tarifs!

Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* :

Nos lecteurs savent que des amis influents de la belle cause de la colonisation sont à fonder un établissement, pour nos Zouaves Canadiens, sur les bords enchanteurs du Lac Mégantic, en ce District. Ils ont acquis dans ce but douze cents acres de terre, dans le Canton-Marston. Une trentaine de Zouaves doivent s'y rendre au printemps. Ils auront un missionnaire à leur tête, et nul doute qu'il y formeront une colonie prospère et très-utile à la cause.

Mercredi dernier, M. Lippé, Arpenteur, et M. Reid, père du Zouave de ce nom, tous deux de Coaticook, sont partis sous les ordres du Révérend M. Chartier, agent de colonisation, pour aller ouvrir l'établissement et y élever les premières bâtisses. M. le Zouave Ls. Blanchard, frère du Rvd. M. Blanchard, de cette ville, doit aller les rejoindre prochainement. Puis les nouvelles recrues iront bientôt prendre possession de ce nouvel Eden, situé en pleine forêt, mais destiné à devenir véritablement un lieu de délice.

Honneur à nos jeunes braves! Puissent-ils être aussi vaillants colons qu'ils ont été braves soldats!

Les journaux de Montréal nous apprennent que les produits de nos manufactures de laine sont très recherchés et qu'il en est exporté jusqu'au Cap de Bonne Espérance. Voilà une nouvelle très encourageante.

D'un autre côté nous sommes informés que la manufacture Dessalles et Barsalou de cette ville sera fermée d'ici à quelques jours et que déjà les ouvriers ont été déchargés. Quelques uns disent que les produits de cette manufacture ne trouvent pas d'acheteurs et que le Stock en main excède \$15,000. D'autres disent que les hommes entrepreneurs qui sont à la tête de cette manufacture ont échoué dans leur tentative de ruiner le commerce en détail de notre ville en refusant de vendre leurs produits en gros, mais en voulant le détailler eux-mêmes. C'est-à-dire que leur mode de manufacture en gros pour vendre en détail est la cause de l'accumulation du stock.

Abolition du postage sur les Journaux d'Agriculture.

Dans la chambre des Communes, le 27 courant, M. Gendron a demandé si le gouvernement a l'intention d'abolir les droits postaux sur les journaux agricoles publiés dans les différentes provinces de la Puissance, dans le but d'encourager leur circulation et de favoriser ainsi les progrès de l'agriculture.

L'Hon. M. Langevin, a répondu que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'abolir le postage sur les journaux d'Agriculture.

La Voix du Golfe dit que le 21 et le 22 du courant, une forte tempête sévit à Rimouski, dans laquelle il tomba plus d'un pied de neige.

ENUMERATEURS POUR LE COMTE DE BAGOT.

- a St. Pio Division 1 André Gauthier, Ecr. N. P.
- a St. Pio Division 2 M. D. Monnier Lapiere N. P.
- b St. Dominique, Tressé Lapalme N. P.
- c St. Rosalie Flavien Dupont Etudiant en loi.
- d St. Simon Joseph Amiot N. P.
- e St. Hugues Emery Lafontaine N. P.
- f St. Hélène Jos. Téléphore Poitras Ecr. Marchand.
- g St. Liboire Jos. Chs. Bachand N. P. Registrateur.
- h St. Ephrem d'Upton, Ambroise Fréchette N. P.
- i St. Théodore l'Acton, Chs. Laroché N. P.
- j St. André d'Acton, Hubert Lippé N. P.
- k Acton-Vale, Hubert Lippé N. P.

M. A. Bessette, Ecr. M. A. L. reconseur pour le Comté de Shofford a nommé les personnes suivantes, évaluateurs pour prendre charge du recensement qui doit commencer le 3 du mois prochain.

Waterloo.—J. F. Léonard Ecr, Avocat. Parti Ouest du Township de Shofford.—S. N. Blackwood. Village de Granby et la partie Nord du Township. T. Amirault, Ecr. N. P. — Partie Sud du Township, de Granby.—F. C. Gilmour, Ecr. Milton.—Chs Brin, Ecr, N. P. St. Valerien.—P. S. Grandpré, Ecr, N. P. Roxton partie Ouest du Township.—W. L. Alexander. Ecr., Inspecteur d'École.—Partie Est du Township de Roxton.—J. B. Provost, Ecr. North Ely.—James Doran Ecr. South Ely. — F. X. David, Ecr, N. P. North Stuckly.—Chs Tetu Ecr., N. P. South Stuckly.—Auguste Roy Ecr.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Ewing Frères qui se trouve dans une autre colonne. Nous venons de recevoir leur catalogue, une jolie brochure de 44 pages, qui contient le nom de toutes les graines, de fleurs les plus utiles comme les plus rares, des plantes, des arbres, etc., etc.

Ce catalogue ne coûte que dix cent.

La Rougeole sévit avec fureur dans Dunham et ses environs.

—Nous apprenons que la magnifique ferme de J. R. Brillor Ecr, N. P. Située près du presbytère de Belœil, ci-devant la propriété de M. Malo, a été achetée par M. Jodoia, de Montréal, au prix de \$6.000.

Moineaux.—Un homme entrepreneur, qui fait venir des moineaux d'Angleterre, a reçu plusieurs applications pour en emporter pour d'autres places. Des démarches particulières ont été faites pour les rues et les places de Montréal, et la Corporation a contribué une large part; aux dépenses, sans compter que les MM. Allan ont eu la générosité de travailler gratuitement ces oiseaux.

Ordre a été donné d'en apporter 600 pour Montréal, lesquels, en bonne condition, doivent être livrés en cette ville au mois de mai prochain.

Il y a 100 manufactures pour la tabac dans la Puissance qui contribuent pour \$781,288 au revenu. Environ 7,000,000 de livres ont été manufacturées pendant l'année 1870. Montréal, manufacture plus que toute la Puissance ensemble.

Nouvelle carrière.—La Gazette, de cette ville, dit que l'on vient de découvrir une carrière de pierre à bâtir—une espèce de granit bleu dans Sherbrooke Est, pierre qui mérite, paraît-il, d'attirer l'attention des constructeurs de maisons. Le terrain sur lequel se trouve cette carrière appartient à M. Ths. C. Houle, qui sera heureux de faire des arrangements avec ceux qui ont besoin de belle pierre. *Pionnier*

Belle acquisition.—Nous apprenons avec plaisir, de source officielle, que le Révérend M. J. O. Leblanc, Missionnaire à Compton, est devenu, le 21 courant l'acquéreur de la belle propriété de M. Alfred Smith, à Waterville canton de Compton, au prix de \$7,500. Cette propriété consiste d'une belle ferme, de la contenance de cent acres, dont une grande partie en pleine culture, sur laquelle se trouvait une belle et spacieuse maison et autres dépendances, un beau moulin à farine et un magnifique moulin à scie.

Nous félicitons M. Leblanc de cette acquisition, et souhaitons qu'il ait des imitateurs. C'est comme cela que l'on fait de la colonisation pratique.

Les paroissiens de St. Zéphirin de Courval vont commencer prochainement les travaux d'une nouvelle église en pierre couverte en fer blanc. Les syndics de cette paroisse ont décidé unanimement Dimanche dernier de donner l'entreprise de leur église à M. Zéphirin Perrault qui bâtera en même temps l'église de Nicolet.

L'église de St. Zéphirin sera construite à peu près sur le plan de celle de St. Guillaume.

Cet entrepris est la vingtième que fait M. Perrault.

La Colonisation dans les Cantons de l'Est; tel est le titre d'une brochure qui vient d'être publiée par ordre du gouvernement de Québec et imprimée aux ateliers du Courrier. A tous les cultivateurs découragés, à tous ceux qui tournent leurs regards vers la république voisine, comme étant le seul refuge où ils pourraient échapper leur misère, à tous les Canadiens des Etats-Unis qui trouvent amer le pain de l'exil, enfin à tous ceux qui aiment sincèrement la patrie (et quel est le Canadien qui ne l'aime pas), à tous ceux qui gémissent sur cette émigration déplorable qui nous enlève chaque année des milliers de compatriotes, à tous les véritables amis de la colonisation, nous leur dirons: Prenez et lisez ce livre que le plus pur patriotisme a inspiré. L'auteur, jeune encore et à son début dans la carrière publique avait vu, il y a plusieurs années, une multitude de Canadiens gagnant péniblement leur vie au service de l'étranger; il comprit tout ce qu'avait de désastreuse pour la nationalité canadienne-française, cette désertion incessante des enfants du sol vers un pays qui est loin de les rendre heureux. Il chercha quelque moyen pour, sinon l'arrêter, au moins diminuer autant que possible ce courant fatal. A l'exemple d'hommes éminents et de prêtres zélés, il crut qu'un des meilleurs moyens serait de coloniser cette immense étendue de terre qui n'a besoin que d'être défrichée pour devenir la source de grandes richesses. La Colonisation dans les Cantons de l'Est renferme une foule de renseignements, de conseils et d'exemples utiles pour le colon. En écrivant ces pages, M. Chicoine n'a eu qu'un but, être utile à ses compatriotes et les retenir dans leur terre natale, et ce but, nous avons l'espérance et même la conviction qu'il sera atteint.

Il est question de construire une ligne de chemin de fer qui partirait de la ligne provinciale, sur les limites de Clarenceville, traverserait cette dernière localité, passerait entre les paroisses de Henryville et St. Sébastien, et irait rejoindre le Vermont Central à quelque endroit, dans St. Athanase.

ACCIDENT.—Vendredi dernier, un nommé David Pepin, s'est fait écraser par un arbre en bûchant, dans le township de Ditton, pour le compte de M. Philias Gendrou, hôtelier de cette localité.

Le Kvd. Messire Gendrou, missionnaire à Cookshire, fut aussitôt appelé, mais quand il arriva sur les lieux, M. Pepin avait rendu le dernier soupir.

On nous dit qu'il est à peu près décidé qu'une compagnie étrangère établirait à Trois-Rivières des ateliers pour la fabrication des faïences, porcelaine, etc. Un certain nombre de familles Belges seraient à la tête de cette entreprise.

Nous avons déjà dit que le Conseil d'Agriculture de Québec avait consenti à ce que l'exposition provinciale eût lieu dans la ville de Québec à condition qu'elle fournit \$6,000 pour couvrir les dépenses. La corporation a déjà voté \$4,000 la Société d'Agriculture de Québec \$1,000 et les membres de cette société sont maintenant à faire des démarches pour réaliser, au moyen de souscriptions, le montant qui manque encore.

On nous dit comme chose certaine, qu'il y aura, l'automne prochain, trois cours de sciences appliquées, à l'université Laval: un cours de physique et de mécanique industriel; un cours de chimie appliquée à l'agriculture et un cours de chimie appliquée à la métallurgie et aux arts industriels. M. le Recteur Hamel se charge du premier de ces cours, et M. le Dr. La Rue se charge des deux autres. Ces cours seront subventionnés par le gouvernement de Québec.

Constitutionnel

La Banque Jacques Cartier doit ouvrir une succursale aux Trois-Rivières.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que la Société d'Agriculture du Comté de Rouville a souscrit \$200 en faveur des agriculteurs français ruinés par la guerre.

Un cultivateur de St. Bolivar, en tirant l'autre jour un seau d'eau d'un puits, y est tombé la tête la première. Dans sa chute un de ses pieds s'accrocha dans la corde, et le malheureux resta suspendu jusqu'à ce qu'enfin épuisé par ses efforts inouïs pour se tirer de là, il expira.

—Il paraît que les Directeurs de la Banque des Marchands n'ont pas été entièrement satisfaits d'aucune des bâ-tisses qui leur ont été offertes à St. Jean pour y placer une succursale. En conséquence, on s'occupe maintenant des moyens de construire un édifice convenable. On désire que cette construction soit prête pour le premier de juillet.

On parle de faire des souscriptions dans la *Louisiane*, dont le montant sera dépensé pour faire venir, dans cette partie française des Etats-Unis, des habitants de l'Alsace et de la Lorraine.

—Jeudi dernier, le compteur de la Banque de Québec a découvert un billet de une piastre converti en un billet de dix. Samedi matin, le même compteur découvrait un billet contrefait de deux piastres. La contrefaçon est exécutée de manière à tromper le plus expert. On fera bien d'y prendre garde.

—Une truuche de 90 pieds de long et de 2 de diamètre au petit bout, a été abattue dans le comté de York, il y a quelques jours. Le tronc était parfaitement sain. — *Moniteur Acadien.*

Nous lisons dans le *News* de St. Jean :

Sar notre numéro de la semaine prochaine, nous nous proposons de commencer la publication d'une suite d'articles, écrits avec soin, sur les "Manufactures des Townships de l'Est." Quoique nous pensions bien que l'industrie manufacturière de cette province eût été en déclin depuis son enfance, nous sommes convaincus que bien peu de nos lecteurs ont une idée exacte du montant du capital, et du nombre d'hommes et femmes employés dans les diverses manufactures de cette partie du pays.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 28 mars

Farine par baril de 196 lbs.—Extra Supérieure, 7.25 à 8.00; Extra 6.80 à 7.00; de fantaisie, 6.50 à 6.60; Supérieure fraîche moulue de blé du Canada, 6.25 à 6.35; Superfine Etats de l'Ouest nominale 0.90 à 0.00 facilement; Superfine mi-forte de blé du Canada, 6.40 à 6.45; farine forte de Boulanger, 6.50 à 6.55; superfine de blé de l'Ouest (Canal Welland) nominale 6.25 à 6.35; superfine marques de la cité (de blé de l'Ouest, nominale, 6.35 à 6.45; Superfine No. 2 du Canada 5.90 à 6.00; Etats de l'Ouest No. 2 0.00 à 0.00, facilement nominale; Belle, 5.50 à 5.60; Moyenne 5.00 à 5.25; Recoupes 3.75 à 4.25; Farine en sac d'Ontario 3.00 à 3.20 sacs de la cité (livrée) 3.25 à 0.30. La fermete qu'on mentionnait hier continue d'après des avis favorables des marchés anglais et de l'Ouest. Superfine forte négligée. Mi-forte \$6.55 à \$6.60. La qualité inférieure ferme, No. 2 \$6. Farine en sacs coté ordinaire. Reçu par le Grand-Tronc 700 barils.

Farine d'avoine par quart de 200 lbs.—Ferme à \$6.00.

Blé, par boisseaux de 60 lbs.—Nominal.

Mais par boisseau de 56 lbs.—Marché ferme. Ferme 55c à 90c droits payés.

Orge par boisseau de 66 lbs.—Ferme, de à 95c 100.

Avoine par boisseau de 32 lbs.—Marché tranquille; les détenteurs demandent 45 à 47c.

Orge par boisseau de 48 lbs.—Marché ferme. Les détenteurs demandent de 60c à 65c selon la qualité.

Grains, Mi, par 45 lbs.—Marché ferme. On le cote de 4.25 à 4.50 selon la qualité.

Fromage, par lb.—Marché tranquille; très beau, 13c à 13½c; bon, 12½c.

Beurre par lb.—Marché ferme: Qualité moyenne, 16c; ordinaire, 19c à 20c.

Lard par baril de 200 lbs.—Marché ferme. Mess 21.00; mess mince 19.00; primo mess 16.50; primo 17.50. Extra Prime 16.00.

Saindoux par lb.—Tranquille, 11½c à 12½c.

Alcalis par 100 lbs.—Potasse tranquille; première 5.87 à 5.90; seconde 5.35 à 0.00; troisième 4.75. Perlasse ferme; première, 7.50; Seconde, \$6.75 à \$00.

Cochons en carcasse par 100 lbs.—Marché ferme. On donne généralement 7.00 à 7.25.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.....	20	2	0
Avoine par 36 lbs.....	0	2	0
Pois par 66 lbs.....	0	4	0
Graine de lin.....	0	6	0

St. Hyacinthe, 24 mars 1871.

Le marché, vendredi, était peu rempli, c'est dû en partie aux mauvais chemins. Cependant, les produits qui avaient été apporté au marché par les cultivateurs ont de suite trouvé des acheteurs; ce qu'il y avait de plus sur le marché, c'était du beurre valant de 20 à 22 sous; du syrop d'érable et de sucre; le syrop à 15 sous la chopine, le sucre de 12 à 14 sous; les œufs 18 sous, et ainsi de suite.

FARINE—Fleur, ex superfine \$8 50 " 0 00
" en poche p 100 lbs 3 00 " 3 25

GRAINS—Orge par minot... 0 60 " 0 75
Avoine do 0 40 " 0 42
Grandiole do 0 60 " 0 00
Pois do 0 80 " 0 00
Blé do 1 50 " 1 75
Blé d'Inde do 0 60 " 0 60
Sarrasin do ... 0 60 " 0 80

VOLAILLES—Dindes par couple 60 " 1 50
Oies do 1 50 " 0 00
Canards do 0 00 " 0 60
Poules do 0 50 " 0 60

VIANDES—Bœuf à la livre .. 0 10 " 0 12
Do par quartier 0 0 " 0 60
Veau au quartier... 0 00 " 0 10
Mouton, par quartier 0 60 " 0 00
Lard par livre..... 0 00 " 0 10
sûlé 0 12 " 0 15
Do par 100 lbs.... 00 00 " 10 00

DIVERS—Patates au minot .. 0 35 " 0 40
Beurre en livre 0 20 " 0 25
Do en tnette.... 0 18 " 0 20
Sucre d'érable 0 10 " 0 00
Œufs la douzaine... 0 15 " 0 20
Suif la livre..... 0 00 " 0 00
Foin par 100 bottes... 8 0 " 0 90
Paille do 1 8 " 0 00
Choux la pièce..... 0 0 " 0 11
Miel la livre..... 0 10 " 0 00
Savon do 0 10 " 0 00
Oignons la tresse... 0 20 " 0 25
Fèves la pot..... 0 3 " 0 00
Laine..... 0 23 " 0 27
Navets la pièce..... 0 0 " 0 10
Pommes par minot . 1 20 " 1 50
do quart... 4 00 " 5 00
Tabac par lb..... 0 10 " 0 17

MARCHE DE BRIGITTON.

Boston, 24 mars 1871.

Bœufs—Qualité	\$11 50 à 12 00
do 1re qualité	10 75 à 11 25
do Seconde	10 00 à 10 50
do Troisième	9 00 à 9 75
do qualité pauvre	6 50 à 7 50
Mouton et agneau extra	4 25 à 7 50
do ordinaire	2 00 à 4 00
Cochon gras par livre	0 08½ à 0 8½
du Canada	0 7½ à 0 09
Peaux de mouton	1 75 à 12 50

En vente au Bureau du *Journal d'Agriculture* quelques paquets de Blé-d'Inde dit *Blé-d'Inde hâlé a' Alfred*. Il se recommande à tous les cultivateurs, pour sa prompte maturité et son goût exquis.
Prix du paquet: 20 centims.

Joliette, 24 mars 1871.

Joliette étant le centre d'un assez grand district, les cultivateurs de toutes les paroisses environnantes font de cette dernière ville le centre de toutes leurs affaires et y vont vendre leurs produits; dans ce moment le marché de Joliette est peut achalandé, la cause en est dû aux mauvais chemins; cependant les prix restent à peu près sans changements.

Fleur en poche.....	2 25	0 00
Avoine par minot.....	0 50	0 60
Goudriole dito.....	0 43	0 50
Pois à soupe par minot.....	1 00	1 10
Blé-d'Inde par minot.....	0 90	1 00
Sarrasin dito.....	0 50	0 60
Poules par couple.....	0 55	0 60
Bœuf par livre.....	0 5	0 10
Moutons par côté.....	0 40	0 60
Lard par lbs.....	0 10	0 15
Lard par 100 lbs.....	09 00	10 00
Patate par min. t.....	0 30	0 40
Beurre frais par lbs.....	0 20	0 21
dito salé.....	0 20	0 22
Sucre d'érable par lbs.....	0 10	0 00
Suif par lbs.....	0 15	0 16
Foin par 100 bottes.....	6 00	8 00
Paille par botte.....	0 06	0 08
Miel la livre.....	0 12	0 15
Savon du pays.....	0 10	0 00
Oignons par tresse.....	0 25	0 30

Montréal, 27 mars 1871.

Les affaires pour la semaine finissante ont été très modérés et a peu de différences les prix restent les mêmes. Une bonne demande pour les chaussures faites a eu lieu cette semaine et les demandes du printemps se font sentir plus que l'an dernier et la demande continuelle font rester les prix à ce qu'ils sont.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	25 a 26
Do No 2, do	23 a 24
Slaughter.....	27 a 28
Rough.....	27 a 30
Cerono No 1.....	24 a 25
Do No 2.....	22 a 23
Vache cirée, légère.....	43 a 45
do do pesant.....	40 a 43
Veau ciré.....	45 a 85
Cuir à harnais.....	32 a 33
Buffle..... la pied	15 a 17
Pebble.....	15 a 17
Vache en Kid..... doz	\$15 a 18
Vache fendue..... la livre	31 a 33
Patent uni..... pied	19 a 20
do carlé..... "	17 a 18
Peaux de mouton pesantes.. livre	27 a 33
do do légère.. "	25 a 30
Peaux vertes, No 1..... la livre	9 a 10
No 2.....	9 a 0
salées.....	0 a 0

A. KEROACK,
Marchande de cuir, 505, rue St. Paul.

Acton-Vale, 24 mar. 1871.

Le marché était peu considérable, et vu le mauvais état des chemins, il n'y avait peu de voitures au marché; en conséquence les prix sont très élevés, et ne peuvent baisser, en conséquence du petit nombre de personnes qui achalandent ce marché.

Fleur par quintal.....	0 00	0 00
do Bled-d'Inde do.....	0 90	1 00
Avoine par 40 lbs.....	0 45	0 60
Orge par 56 lbs.....	0 00	0 00
Mil par 48 lbs.....	0 00	0 00
Pois par minot.....	1 00	1 10
Bled do do.....	0 00	0 00
Bled-d'Inde do do.....	1 00	0 00
Sarrasin do do.....	0 70	0 75
Patates par do.....	0 30	0 32
Œufs par douzaine.....	0 20	0 00
Volailles par couple.....	0 45	0 50
Oies do do.....	0 70	0 75
Dindes do do.....	1 90	2 00
Mouton par livres.....	0 06	0 09
Beurre frais par lb.....	0 20	0 22
do salé do.....	0 19	0 20
Saindoux par lb.....	0 20	0 21
Miel do do.....	0 00	0 00
Lard frais par lbs.....	0 12	0 18
do mess par quart.....	0 00	10 00
Bœuf par cent livres.....	5 00	0 06
Bœuf par lbs.....	0 05	0 10
Foin par cent bottes.....	10 00	10 50
Paille do do.....	0 06	0 07
Bois à la corde.....	2 00	0 00

Sherbrooke, 23 mars 1871.

Les prix du marché à Sherbrooke n'ont subi aucun changement depuis nos dernières quotes. La fonte de neiges et les mauvais chemins en sont la cause; mais cependant les prix des produits de la ferme reste ferme et ont une tendance à la hausse.

Bœuf—par quartier.....	6 @ 8
do livre.....	5 @ 12
Mouton.....	8 @ 9
Agneau.....	8 @ 10
Lard par livre.....	10 @ 15
Beurre—en tinettes.....	20 @ 25
do par livre.....	25 @ 30
Fromage.....	10 @ 12
Œufs.....	25 @ 30
Dindes par lb.....	10 @ 15
Poulets coupl.....	25 @ 40
Oies.....	00 @ 40
Patates mint.....	35 @ 40
Sucre d'érable.....	9 @ 10
Sarasin.....	45 @ 50
en fleur par poche.....	\$1 50 @ 1 75
Avoine par minot.....	45 @ 55
Laine.....	00 @ 00
Foin, par ton.....	\$10 @ 12
Paille do.....	\$ 5 @ 6
Bois—dur, sec.....	\$ 3 @ 00
do vert.....	\$ 1 @ 2
Miel, la botte.....	00 @ 00
Pois minot.....	80 à 1 00
Orge do.....	75 à 25
Blé do.....	1 00 à 1 80

Trois Rivières, 28 mars 1871.

A cette saison de l'année les cultivateurs des alentours des Trois Rivières ont beaucoup de difficultés à se rendre aux marchés de cette ville; aussi les produits qui ne sont pas très abondants depuis quelques temps restent les mêmes. Les cultivateurs de la rive sud ont très occasion à traverser, le St. Laurent étant on voie de débacle.

Farine Blé par quintal.....	3 00	a 3 35
Sarasin.....	2 25	a 2 50
Moulée.....	1 50	a 1 60
Grain—Blé au minot.....	0 00	a 0 00
Pois.....	1 00	a 1 10
Orge.....	0 60	a 0 80
Avoine.....	0 45	a 0 50
Sarazin.....	0 60	a 0 80
Graine de Lin.....	1 60	a 1 65
Blé-d'Inde.....	0 35	a 1 00
Légumes Patates au minot.....	0 30	a 0 35
Fèves.....	1 20	a 1 40
Oignons.....	1 30	a 1 50

Laiterie Œufs par douzaine	0 15	a 0 25
Beurre frais par lbs	0 20	a 0 25
salé	0 18	a 0 20
Divers Sucre d'érable.....	0 10	a 0 00
Miel par lbs.....	0 13	a 0 15
Saindoux.....	0 18	a 0 20
Lard par 100 lbs.....	9 00	a 10 00
Bœuf par lbs.....	0 6	a 0 7 1/2
Volailles Dindes p coup	1 50	a 2 00
Oies.....	0 80	a 1 00
Canards.....	0 40	a 0 50
Poule par couple.....	0 50	a 0 60
Poulets.....	0 40	a 0 50
Gibiers Perdrix.....	0 30	a 0 36

St. Césaire, 24 mars, 1871.

Fleur—Farine de blé, par 100lb	\$2 50	a 2 60
d'Avoine do.....	2 80	a 0 00
de Sarasin do.....	2 00	a 0 00
Grains—Blé par minot.....	0 00	a 1 10
Pois do.....	0 85	a 1 00
Orge do.....	0 80	a 1 00
Avoine do.....	0 50	a 0 60
Sarrasin do.....	0 60	a 0 65
Lin do.....	0 00	a 0 00
Blé d'Inde do.....	0 90	a 1 00
Gaudriole do.....	0 60	a 0 75
Légumes—Patates do.....	0 25	a 0 00
Fèves do.....	1 40	a 0 50
Oignons do.....	1 50	a 2 03
Laiteries—Œufs par doz.....	0 20	a 0 25
Beurre par lbs.....	0 20	a 0 25
do salé en tinette	0 20	a 0 22
Divers—Sucre d'érable par lbs	0 10	a 0 12
Miel do.....	0 10	a 0 12
Saindoux do.....	0 20	a 0 21
Suif la livre.....	0 10	a 0 12
Lard frais par 100 lbs	8 50	a 9 00
Bœuf par quartier..	0 05	a 0 06
moutons do.....	0 80	a 1 00
Bœuf à la livre.....	0 05	a 0 06
Lard par livre.....	0 11	a 0 12
Lard salé par livre..	0 12 1/2	a 0 13
Lièvre par couple.....	0 00	a 0 00
Volailles—Dindes do.....	1 20	a 1 30
Oies do.....	1 20	a 1 25
Canards do.....	0 00	a 0 00
Poules do.....	0 30	a 0 35
Poulets do.....	0 40	a 0 45
Perdrix do.....	0 40	a 0 50
Pommes do.....	0 00	a 0 00
Pommes le quart.....	0 00	a 0 00
Tabac.....	0 00	a 0 00
Foin par 100 bottes..	7 00	a 8 00
Paille par 100 bottes.	2 00	a 4 00
Bois—Pruche, par corde.....	\$ 2 00	a 0 00
Érable sèche do.....	3 00	a 0 00
Merisier do.....	2 50	a 0 00

St. Jean, 24 mars 1871.

Fleur, par quart.....	7 00	a 7 25
par 100 lbs.....	3 50	a 3 60
de blé d'Inde p. 100 lbs.	2 80	a 2 10
de sarazin do.....	2 20	a 2 25
Avoine, par 40 lbs.....	0 50	a 0 60
Orge, 56.....	0 50	a 0 60
Graine de lin.....	1 40	a 0 00
du mil.....	3 75	a 4 00
Pois, par minot.....	0 80	a 1 00
Blé, do.....	1 30	a 1 40
Blé d'Inde par 56 lbs.....	0 70	a 0 80
Sarazin 50.....	50 0	a 0 60
Œufs par douzaine.....	0 20	a 0 22
Volailles par couple.....	0 40	a 0 50
Poulets do.....	0 20	a 0 35
Oies do.....	1 00	a 1 60
Dindes do.....	2 00	a 2 50
Pigeons do.....	0 00	a 0 10
Beurre frais par livre.....	0 18	a 0 25
salé do.....	0 17	a 0 20
Saindoux do.....	0 15	a 0 18
Miel do.....	0 10	a 0 12
Patates.....	0 25	a 0 30
Lard frais par 100 lbs.....	7 00	a 8 00
mess par quart.....	20 00	a 30 00
Bœuf par 100 lbs.....	5 00	a 6 00
Foin do bottes.....	7 50	a 9 00
Paille do do.....	2 00	a 3 00
Bois à la corde.....	3 50	a 4 00

Québec, 23 mars 1871.

FLEUR —extra supérieure.....	\$8 00 a	0 00
Extra.....	7 75 a	0 00
Fancy.....	7 00 a	7 50
Superfine No 1.....	7 00 a	7 20
Do forte.....	7 50 a	7 75
Do No 2.....	6 75 a	6 80
En poche No 1 p 100 lbs..	2 80 a	2 90
Gruau p brl de 200 lbs....	5 50 a	5 75
Farine d'avoine.....	6 00 a	6 25
Do de blé d'inde, blanc		
par 200 lbs.....	4 50 a	4 00
Do do do de jaune, 4 25 a	4 40	
VIANDES —Bœuf, par 100 lbs ...	8 00 a	10 00
Do par livre.....	0 8 a	0 10
Mouton do.....	0 08 a	0 10
Agneau par quartier	0 40 a	0 50
Lard frais par 100 lbs....	8 50 a	8 75
Do par livre.....	0 12 a	0 13
Lard salé do.....	0 13 a	0 14
Jambon frais.....	0 09 a	0 10
Do salé et fumé.....	0 14 a	0 15
POISSONS —Saumon p brl 200 lbs	15 0 a	10 00
Do par lbs.....	0 8 a	0 10
Morue verte par brl.....	5 25 a	5 50
Do en paquet..	5 25 a	5 50
Do par lbs.....	0 3 a	0 4
Morue sèche par quintal..	5 25 a	5 50
Huile de morue par gallon	0 65 a	0 67
Hareng du Labrador.....	6 00 a	7 25
DIVERS —Beurre frais par livre ..	0 20 a	0 25
Do salé do.....	0 19 a	0 20
Volailles par couple....	0 60 a	0 75
Dindes do.....	2 00 a	3 0
Oies do.....	1 10 a	1 20
Canards do.....	1 00 a	1 20
Patates par minot.....	0 28 a	0 30
Oignons par baril.....	4 75 a	5 00
Avoine par minot.....	0 50 a	0 60
Pois do.....	1 60 a	1 10
Œufs, par doz.....	0 20 a	0 25
Fromage par lbs.....	0 14 a	0 16
Sucre d'érable p lbs.....	0 8 a	0 9
Pommes par brl.....	2 50 a	4 00
Laine p lbs.....	0 30 a	0 33
Bois par cordes, 2 1/2 p....	3 00 a	4 00
Foin par 100 bottes.....	9 0 a	10 00
Paille do.....	4 50 a	5 00
PEAUX —Vertes, inspect, p 100 lb.	9 50 a	10 00
De moutons, non prép. ch.	0 50 a	1 00
Do de veau do p lb.	0 15 a	0 0
ALCALIS —Potasse, premières....	5 43 a	5 52
secondes.....	4 70 a	4 70
troisièmes.....	4 00 a	4 00
Perlasse, premières.....	5 16 a	5 10

Sorel, 24 mars 1871.

Les effets que les cultivateurs apportent sur le marché de Sorel ne sont pas en très grande quantité surtout dans ces temps ci. Il n'y a que ceux de la rive sud du St. Laurent qui peuvent communiquer avec Sorel, aussi les denrées sont à la hausse, depuis quelques temps.

Fleur par quart.....	3 00 à	4 00
do do cent lbs.....	3 00	3 50
do Bled d'Inde do.....	0 00	0 00
Avoine par 40 lbs.....	0 50	0 60
Orge par 56 lbs.....	0 60	0 80
Pois par minot.....	1 00	0 00
Bled do.....	1 10	0 00
Bled d'Inde, do do.....	1 00	0 00
Sarrasin, do do.....	0 50	0 60
Patates do do.....	0 50	0 60
Œufs par douzaine.....	0 20	0 25
Volailles par couple.....	0 50	0 60
Oies do do.....	0 75	1 00
Dindes do do.....	1 10	1 00
Pigeons do do.....	0 00	0 10
Beurre frais par lb.....	0 20	0 25
do salé do.....	0 20	0 21
Saindoux par lb.....	0 18	0 20
Miel do do.....	0 12	0 12
Lard frais par cent lbs....	9 50	10 00
do mess par quart.....	20 00	25 00
Bœuf par cent lbs.....	5 00	6 00
Foin par cent bottes.....	8 00	9 00
Paille do do.....	0 06	0 08
Bois à la cord.....	2 50	3 00

Ottawa, 24 mars, 1871.

Fleur —Extra.....	6 75 a	7 00
No. 1.....	6 25 a	6 50
No. 2.....	5 00 a	5 50
En Poche—D'Automme		
par 100 lbs.....	3 00 a	3 50
" du Printemps.....	2 86 a	3 00
Farine d'Avnne p. 290 lbs	6 00 a	6 25
Seigle p. boisseau de 56 lbs	0 00 a	0 00
Orge.....	48 " 0 75 a	0 00
Farine de Blé d'Inde....	0 00 a	0 00
Blé —D'automme p. b. de 60 lbs	1 20 a	3 00
du Printemps, ".....	1 16 a	0 02
de Turquie, ".....	0 00 a	1 00
Pois, ".....	0 80 a	0 00
Avoine, "31 lbs..	0 54 a	0 56
Fève, "60 lbs..	1 25 a	1 00
LARD —Mess—par baril.....	20 50 a	12 00
Prime Mess, par baril....	18 50 a	19 00
Prime.....	0 00 a	0 00
Frais.....	7 50 a	8 00
Jambons.....	0 15 a	0 6
Bœuf, par 100 lbs.....	5 00 a	6 00
Mouton, par lb.....	0 6 a	7 00
Oies, chaque.....	0 45 a	0 54
Dindes.....	0 40 a	0 00
Volailles, par couple....	0 40 a	0 00
Canards.....	0 40 a	0 00
NEURRE —1ère qualité....	0 25 a	0 30
No. 1, en Tinette.....	0 20 a	0 00
No. 2.....	0 18 a	0 50
Œufs.....	0 25 a	0 00
Pommes, par baril.....	3 00 a	4 00
PATATES —par minot.....	0 45 a	0 00
FOIN —par tonne.....	15 00 a	18 00
Paille—par tonne.....	8 00 a	0 00
Bois—par corde.....	4 00 a	5 00
Bois mélangés.....	3 00 a	0 50
Épinette.....	2 50 a	3 50
Pin.....	2 25 a	0 50
PAUX		
Peaux—No. 1, par 100 lbs, inspect.	8 50 a	0 00
No. 2, do do.....	8 00 a	0 00
No. 3, do do.....	7 50 a	0 00
Peaux vertes.....	7 00 a	0 00

Montréal 24 mars 1871

FARINE —Blé par 100 lbs.....	15 0 a	16 9
Farine d'avoine.....	12 6 a	13 0
Do de blé d'inde..	0 0 a	0 00
Do de sarazin.....	0 0 a	0 0
GRAINS —Blé par minot.....	0 0 a	0 0
Orge do.....	3 0 a	3 3
Pois do.....	4 3 a	4 6
Avoine do.....	2 6 a	3 0
Sarazin do.....	2 6 a	2 7
Blé d'inde.....	4 0 a	4 6
LEGUMES —Patates au sac.....	2 6 a	2 9
Fèves par minot....	7 6 a	8 0
Oignons par do.....	0 5 a	0 6
LAITERIE —Œufs par doz.....	1 3 a	1 6
Beurre frais par lbs ..	1 3 a	1 6
Do salé do.....	0 10 a	1 0
Fromage do.....	0 9 a	1 0
DIVERS —Sucre d'érable do.....	0 5 a	0 6
Miel.....	0 5 a	0 7
Saindoux par lbs.....	0 9 a	1 0
VIANDES —Bœuf à la livre.....	0 4 a	0 7
Lard do.....	0 6 a	0 8
Mouton à la livre.....	0 6 a	0 8
Agneau au quartier..	2 6 a	6 7
Veau à la livre.....	0 5 a	0 7
Lard frais par 100 lbs	40 0 a	45 0
Bœuf do.....	30 0 a	35 0
VOLAILLES —Dindes par couple..	10 0 a	1 6
Dindes jeunes do.....	8 0 a	13 0
Oies do.....	7 0 a	7 6
Canards do.....	3 0 a	4 0
Poules do.....	2 6 a	3 9
Poulets do.....	2 6 a	0 0
GIBIERS —Canards sauvages.....	0 0 a	4 0
Pigeons.....	1 0 a	1 3
Pardrix.....	2 9 a	3 0
Lièvres 1/2 couple.....	0 0 a	1 3
Foin , 1re qualité par 100 lbs....	\$12 a	10
2me qualité.....	5 a	6
Paille , 1re qualité.....	5 a	6
Pommes par quart....	2 50 a	5 00
Graine de lin, minot....	1 50 a	1 60
do do do.....	4 00 a	4 50

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 29 Mars
Greenbacks achetés à 10 1/2 p c do dis
compte en argent courant.
Argent acheté à 6 p. c.
Petites monnaies achetées à 10 p. c.
de discompte.
Or, à New-York, le 28 Mars à
10 hrs. A. M., 110 1/2
ST. JACQUES, & CO.
Courtiers de St. Hyacinthe.



Département de l'Agriculture
et des Travaux Publics

IMMIGRATION.

Le Gouvernement de Québec ayant nommé deux agents d'Immigration dont l'un M. Barnard chargé de visiter la Belgique, la France et la Belgique, la France et la Suisse, et l'autre M. Jones est chargé de visiter les Îles Britanniques les personnes qui désiraient se procurer par l'entremise de ces messieurs, des directeurs de ferme, de bons labourreurs, des jardiniers expérimentés, des ouvriers de différents métiers, des domestiques, *grooms*, etc., pourront s'adresser à ce Département, ayant soin de spécifier exactement ce qu'il leur conviendrait de mentionner, le salaire qu'elles seraient disposées à payer.

Les demandes de cette nature seront de suite transmises aux Agents qui se feront un devoir d'y donner toute leur attention.

Par ordre,
S. LESAGE,
Assistant-Commissaire de l'Agriculture
et des Travaux Publics.
Québec, 10 mars 1871. 41 3.



Aux amateurs de Ruches.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront, en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,
Apiculteur

Station St Hilaire.

le 1869.

Chaux à vendre.

On peut trouver de la chaux de qualité supérieure au cinquième rang de Ste. Rosalie M. Louis Beaudoin qui la fait en aura toujours de faite d'avance qu'il peut vendre à aussi bon marché qu'à St. Dominique.

Ste. Rosalie 15 mars 1871.—1. m. p.

A VENDRE.

Un emplacement bordant la rivière Yamaska, tenant devant à la rue St. Anne, et devant appartenant à D. G. Morison Eer, muni d'un magnifique puits d'eau.

Pour les conditions s'adresser à Joseph Bonin Eer, Notaire de Contrecoeur, ou aux soussignés.

CHAGNON & SICOTTE,
Avocats.

St. Hyacinthe, 9 Janvier 1871.

A VENDRE.

Une belle terre de quatre-vingt arpents au sud de la Montagne de St. Hilaire dans la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville sur laquelle se trouve un beau VERGER de quatre cents Pommiers de la meilleure qualité de pommes du Canada. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à

TOUSSAINT GALIPEAU
P. A. SENECAI,
Hôtel Jacques-Cartier.
Montréal.

17 mars 1871.

Commis Demandé.

Deux commis de 2 ou 3 ans d'expérience dans les marchandises sèches, sachant l'anglais et le français, muni de bonnes recommandations.

S'adresser à

T. T. BLAIS,
Sherbrooke.

P. S.—Commis de la campagne préféré.
Sherbrooke 1 mars 1871.

A vendre.

Dans le village de Ste. Rosalie un emplacement bien bâti comprenant maison, grange, etc, pour les conditions qui seront très raisonnables s'adresser à,

P. S. GENDRON, Eer. N. P.
St. Rosalie, 11 mars 1871.—1. m.

L'ATELIER PHOTOGRAPHIQUE

CI-DEVANT OCCUPE PAR

M. J. J. SAUVAGEAU

Sera ouvert le

1er MAI PROCHAIN

PAR

M. DESMARAIS & DENIS

Artiste-Photographe

DE MONTREAL

1er avril 1871.

Terre à Vendre.

A vendre, une terre située dans la paroisse de Ste. Anne de Stuckeley, à 8 arpents de l'église, contenant 80 arpents, et sur laquelle il se trouve une mine de cuivre.

Pour les conditions, s'adresser au curé d'Ely

J. P. GENDRON.

HORLOGER & BIJOUTIER.

Vis-à-vis Mr. le Notaire Blanchard.

Rue Casseuses.—St. Hyacinthe.

8 mai 1868.

A V I S

La société existant sous les nom et raison de "Bourgeois, Dion & Cie," sera dissoute d'hui au dix avril prochain, de consentement mutuel; avis est en conséquence donné aux personnes qui seraient endettées envers la dite société de venir régler sous le plus court délai, par billet ou autrement.

SAMUEL BOURGEOIS.

J. O. DION.

VICTOR COTE,

St. Hyacinthe, 1er mars 1871.

L'ENTREPOT AGRICOLE

ET

MAGASIN DE SEMENCE DU CANADA

COIN DES

Rues McGill et Foundling

Marché Ste. Anne

MONTREAL.

WILLIAM EVANS

Grénétier du Conseil Agricole de la Province de Québec.

MACHINES et APPAREILS D'AGRICULTURE de toute description.

GRAINES, SEMENCES pour les champs, Graines de Jardin et de Fleurs.

PEPINIERES, Sémis à la Côte St. Paul, près de Montréal.

ARBRES FRUITIERS et de PARURE. ARBUSTES, ROSES, PLANTES pour SERRE et PLANTES RAIPANES.

LEGUMES, PETITS FRUITS, etc., etc., etc.

Un magnifique stock de Pommiers, Poiriers, Cerisiers, prêt pour la livraison au commencement du printemps.

On pour a obtenir des catalogues de toutes les Semences décrites plus haut, en s'adressant à l'Entrepôt.

1er avril 1871.

MAGASIN DE GRAINES

D'EWING

100 Rue McGill

MONTREAL.

Nous offrons en vente toutes espèces de graines, de la meilleure qualité, Graines de Jardins, Graines pour la Ferme et autres.

Aussi une grande variété de TREFLES tels que

Trefle de Poëst, Hollandais,

Alsique et de Rawdon,

au plus bas prix du marché,

et

PLANTES DE SERRES et de CHAMBRES, ARBRES FRUITIERS, etc., etc.

EWING FRERES,

MARCHANDS DE GRAINES,

100 Rue McGill, Montréal.

1er avril 1871.

GRAINES! GRAINES!! GRAINES!!!

Venant d'être reçues.

Mes nouvelles GRAINES DE SEMENCES venant de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES ont une des meilleures collections du Canada, soit en GRAINES de LEGUMES ou des CHAMPS, savoir:

Fèves	Comcombes	Percils
Betterave	Laitue	Piment
Choux	Melons	Pois
Carottes	Moutarde	Epinard
Celeri	Oignons	Navets
Blé d'Inde	Panais	Tomates
	Champignon.	

OIGNONS ROUGES, grande quantité à vendre.

GRAINE DE MIL et de TREFLE en quantité.

Une remise libérale est accordée aux marchands et aux sociétés d'agriculture.

Venez et vous procurez un catalogue.

Les Graines de Fleur sont expédiées par la poste dans toutes les parties du Canada au prix de \$1 par 25 paquets.

J. GOULDEN,

DROGISTE.

177 et 179, Grande Rue St. Laurent et 363, Rue Ste. Catherine,

MONTREAL.

1er avril 1871.

PHARMACIE CANADIENNE.

DU

DR. ST. JACQUES.

A l'extrémité Nord de la Place du Marché St. Hyacinthe.

Le Dr. St. Jacques a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de

Graines de Trèfle,

Graines de Jardin,

Graines de Fleurs,

Ces graines sont garanties être de la récolte de 1869 et de la meilleure qualité.

Le Dr. St. Jacques tiendra toujours comme par le passé, toutes espèces de

DROGUES.

MEDECINES PATENTEES, &c.,

Comme Médecin, le Dr. ST. JACQUES sera visible à toute heure à sa Pharmacie ou à sa résidence, chez Madame MICHEL PLAMONDON, coin des rues Girouard et St. Hyacinthe.

DR. E. ST. JACQUES.

St. Hyacinthe, 7 avril 1870.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

36ème Editions.

Autorisée par Mgr. de Montréal, et ornée de deux belles gravures,

1 VOL. IN-8 DE 350 PAGES.

PRIX:

Broché \$0.80

Relié 2.00

St. Hyacinthe, 3 février 1871.